Annexe n°2 à la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de Charly-sur-Marne du 24 mars 2025, projet de Plan climat-air-énergie du Sud de l'Aisne

Annexe n°2 à la délibération du Comité syndical du PETR – UCCSA du 26 février 2025, projet de Plan climat-air-énergie du Sud de l'Aisne

Annexe n°2 à la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry du 3 mars 2025, projet de Plan climat-air-énergie du Sud de l'Aisne

Plan Climat Air Énergie Territorial du Sud de l'Aisne

Projet de plan d'action territorial climat-air-énergie

Document établi avec l'accompagnement du cabinet *BL évolution*

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de réception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

Contact PETR
planclimat@uccsa.fr

Rappel : projet de stratégie climat-air-énergie du Sud de l'Aisne

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
A G E D I

Rôle et cadre de la stratégie du Plan Climat Air Energie

Respecter l'exercice réglementaire

- Fixer des objectifs en matière de :
  - Réduction des consommations d'énergie
  - Production des énergies renouvelables
  - Réduction des émissions de gaz à effet de serre
  - Augmentation de la séquestration carbone
  - Adaptation aux changements climatiques
  - Amélioration de la qualité de l'air
- S'inscrire dans les cadres supra (nationaux, régionaux…)
- Cohérence avec le SCOT du Sud de l'Aisne

Donner une vision commune pour le territoire du Sud de l'Aisne

- **Donner un cap** de moyen-long terme
  - pour s'assurer que dès maintenant, les actions menées sur le territoire sont compatibles avec cette trajectoire
  - Pour cadrer le travail sur le programme d'action du Plan Climat
- Avoir un cadre commun pour favoriser la **coordination** entre les acteurs (PETR, EPCI, Communes…)
- Mobiliser, impliquer et faire adhérer largement les habitants et acteurs du territoire autour d'une **vision de la transition réussie** vers un territoire durable

Avoir des objectifs chiffrés pour s'inscrire dans une logique de suivi et d'amélioration continue

- Bilan à mi-parcours dans 3 ans
- Évaluation finale dans 6 ans
- Suivi annuel avec les acteurs du territoire

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

Cadre en cours d'évolution : le SRADDET (schéma régional)

Les objectifs de réduction des consommations énergétiques pour le SRADDET des Hauts de France ont été modifié (adoption par le Conseil Régional le 21 novembre 2024). Cela se traduit par :

- Une **augmentation** du rythme de réduction des consommations pour les secteurs du **résidentiel et du tertiaire**
- Un **ralentissement** du rythme et une baisse des objectifs de réduction pour les secteurs de **l'industrie, du transport routier et de l'agriculture.**

Secteur	Pourcentage de variation annuelle requis pour atteindre les objectifs du SRADDET à 2030* (***avec modifications prises en compte***)	Pourcentage de variation annuelle requis pour atteindre les objectifs du SRADDET à 2030* (***avant modifications***)
Résidentiel	-3,7%	-2,8%
Tertiaire	-1,9%	-1,0%
Transport routier	-2,5%	-4,4%
Industrie	5,5%	3,6%
Agriculture	-2%	-6,3%
Total	**-0,7%**	**-0,6%**

*pour l'énergie : objectifs SRADDET rapportés à une variation annuelle.

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE

Projet de stratégie climat-air-énergie du Sud de l'Aisne

Face aux crises climatiques désormais réelles sur notre territoire, face à la nécessité de se réapproprier notre énergie pour s'affranchir d'une dépendance à des énergies importées et de moins en moins disponibles, le Sud de l'Aisne souhaite inscrire l'ensemble de son territoire et de ses activités dans une transition vers un **développement plus soutenable pour l'environnement local et mondial.**

Atténuer
Éviter l'ingérable

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Tendre vers une indépendance aux énergies fossiles

S'adapter
Gérer l'inévitable

- Préserver la ressource en eau
- Protéger et restaurer les espaces naturels
- Adapter les activités économiques, l'agriculture et la viticulture aux conséquences du réchauffement climatique

La **mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire,** à commencer par l'agglomération de Château-Thierry, la communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne et l'ensemble des communes, et les habitants sera nécessaire pour assurer la réussite de ce plan.

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

Projet d'axes stratégiques pour le Sud de l'Aisne – vision 2030

I. Des logements rénovés de façon efficace et vertueuses

Afin de lutter contre la précarité énergétique, les rénovations des logements s'intensifient et se massifient et permettent de développer et conforter l'émergence d'une filière locale d'artisans et de production de matériaux de rénovation. Les rénovations énergétiques apportent des résultats efficaces de réduction des consommations d'énergie et permettent d'adapter le logement aux évolutions du climat futur.

II. Des mobilités plus actives et plus collectives

Le vélo poursuit son développement sur le Sud de l'Aisne grâce à la sécurisation des infrastructures et une dynamique collective, les habitants pratiquent davantage le covoiturage au quotidien et une continuité des services renforce le maillage des alternatives sur l'ensemble du territoire.

III. Des activités économiques qui se réinventent pour diminuer leur impact environnemental et s'adapter au climat futur

En particulier, les activités agricoles et viticoles développent de nouveaux modèles plus diversifiés et favorables à la biodiversité pour devenir plus résilientes. Les exploitations agricoles et viticoles sont labellisées pour leurs bonnes pratiques. Le développement économique du territoire bénéficie à la transition énergétique (éco-tourisme, vélo, artisanat, réparation…). Les activités économiques et agricoles réduisent leurs consommations d'énergies fossiles et d'eau.

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

IV. Une consommation plus durable et plus locale et une implication citoyenne renforcée

Des circuits de distribution locale se renforcent sur le territoire. Les habitants du Sud de l’Aisne s’impliquent pour développer des projets locaux pour la transition énergétique et mettre en place des dynamiques collectives, complémentaires aux actions des collectivités. La population est majoritairement sensibilisée aux enjeux énergétiques et climatiques, ce qui renforce l’acceptabilité des projets et la culture commune des écogestes.

V. Une production d’énergie renouvelable maîtrisée et associée à une gestion durable des ressources

Les productions d’énergie renouvelable se diversifient sur le territoire grâce à des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les habitants. L’utilisation du bois-énergie se renforce de pair avec l’utilisation du bois comme matériau et en synergie avec les activités agricoles, via les haies. La gestion durable de la forêt est assurée et permet d’anticiper les risques climatiques.

VI. Des collectivités exemplaires

En intégrant la réflexion climat dans l’ensemble de leurs politiques publiques, les collectivités montrent l’exemple afin d'illustrer les bonnes pratiques généralisables pour les parties prenantes et les habitants du territoire.

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

Projet de trajectoire de consommation d'énergie pour le Sud de l'Aisne

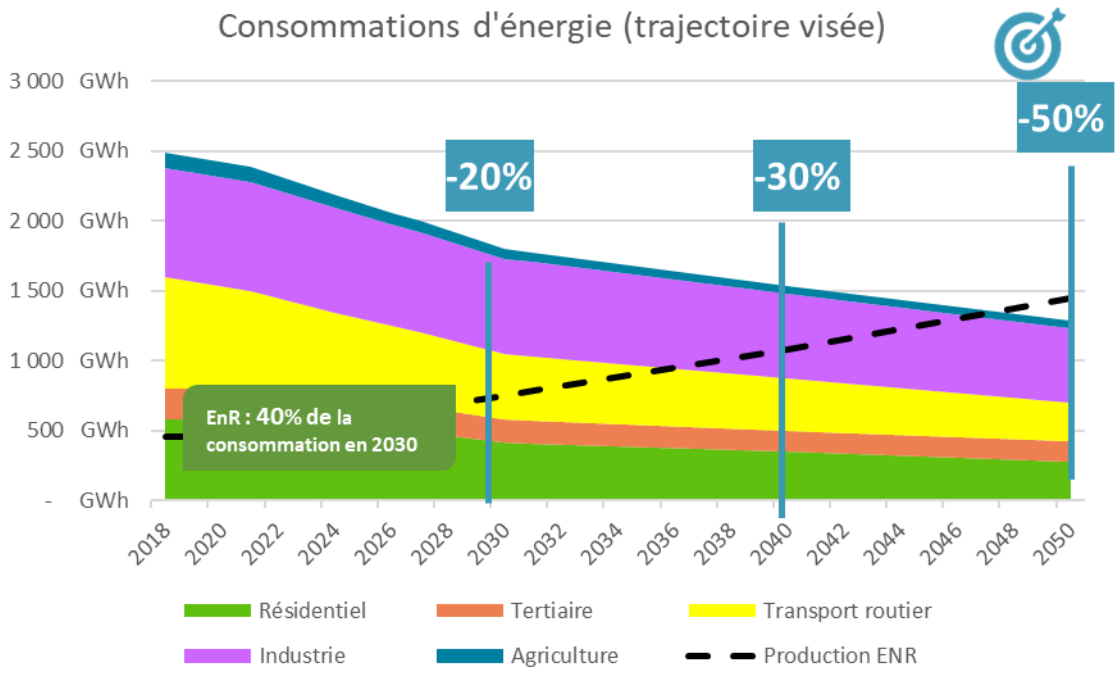

L'objectif global de réduction des consommations s'inscrit dans l'ambition du SRADDET, nouvelle version votée le 21 novembre 2024.

Secteur	Variation annuelle observée par le **passé** (%/an) 2012 – 2018	**Objectif visé pour le Sud de l'Aisne 2018-2030**	*Variation annuelle visée Sud de l'Aisne (%/an) 2018-2030*	Pourcentage de variation annuelle requis pour atteindre les objectifs du SRADDET à 2030*	**Objectif visé pour le Sud de l'Aisne 2018-2050**
Résidentiel	-1,9%	-29%	*-2,8%*	-3,7%	-52%
Tertiaire	-3,9%	-24%	*-2,2%*	-1,9%	-34%
Transport routier	+0,1%	-22%	*-2,0%*	-2,5%	-65%
Industrie	-8,3%	-12%	*-1,1%*	5,5%	-31%
Agriculture	+6,2%	-35%	*-3,6%*	-2%	-50%
Total	**-4,3%**	**-20%**	***-2,1%***	**-0,7%**	**-50%**

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE

*pour l'énergie : objectifs SRADDET (**nouveaux objectifs en version projet**) rapportés à une variation annuelle.

Projet de trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre pour le Sud de l'Aisne

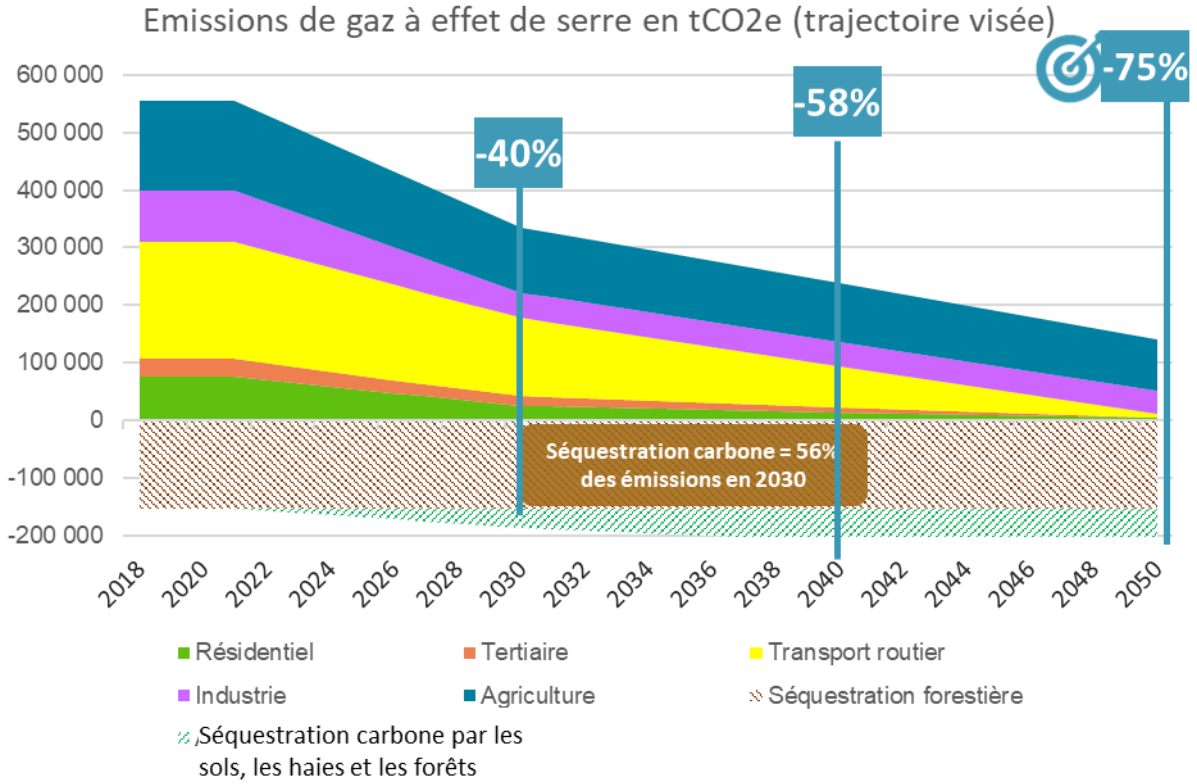

Secteur	Variation annuelle observée par le **passé** (%/an) 2015 – 2018	**Objectif visé pour le Sud de l'Aisne 2018-2030**	*Variation annuelle visée Sud de l'Aisne (%/an) 2018-2030*	*Variation annuelle 2018-2030 (%/an) pour atteindre les objectifs de la SNBC à 2030* ***[1]***	**Objectif visé pour le Sud de l'Aisne 2018-2050**
Résidentiel	-1,1%	**-66%**	*-8,7%*	-5,2%	-95%
Tertiaire	-4,7%	**-48%**	*-5,3%*	-4,3%	-94%
Transport routier	+1,2%	**-33%**	*-3,2%*	-3,0%	-97%
Industrie	-19,1%	**-52%**	*-5,9%*	3,6%	-56%
Agriculture	-2,3%	**-27%**	*-2,8%*	-1,1%	-42%
Total	-5,4%	**-40%**	***-4,1%***	**-1,3%**	**-75%**

*pour les GES : objectifs de la SNBC rapportés à une variation annuelle

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

Plan d’action territorial

- Feuille de route sur **6 ans**, **pour le territoire du Sud de l’Aisne**, qui décline la stratégie rappelée ci-avant de façon opérationnelle
- Il s’agit d’un plan d’action **multi-acteurs** ; le PETR UCCSA ayant le rôle de **coordinateur et de suivi**
- Les fiches actions sont élaborées en 2024 et **pourront évoluer** au cours de la vie du Plan Climat

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
A G E D I

Synthèse du plan d'action : 6 axes stratégiques

I. **Des logements rénovés de façon efficace et vertueuses**

4 actions – 21 mesures

II. **Des mobilités plus actives et plus collectives**

6 actions – 22 mesures

III. **Des activités économiques qui se réinventent pour diminuer leur impact environnemental et s'adapter au climat futur**

4 actions – 19 mesures

IV. **Une consommation plus durable et plus locale et une implication citoyenne renforcée**

4 actions – 17 mesures

V. **Une production d'énergie renouvelable maîtrisée et associée à une gestion durable des ressources**

7 actions – 28 mesures

VI. **Des collectivités exemplaires**

2 actions – 8 mesures

Il s'agit d'un **plan d'action multi-acteurs** : PETR, EPCI, communes et de multiples acteurs du territoire…

Une partie des mesures sont déjà existantes et sont à pérenniser, poursuivre et/ou renforcer.

Les mesures sont priorisées selon 2 temporalités : 2025-2027 et 2028-2030, le PCAET ayant une durée du 6 ans, avec un bilan à mi-parcours prévu au bout de 3 ans.

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

Moyens de mise en œuvre – éléments de réflexion

Pour atteindre les objectifs de la stratégie au niveau du territoire, d'importants moyens humains (accompagnement, études, animation, formation…) et financiers (aides, investissements…) sont nécessaires. ***Des éléments macro sont présentés page suivante (issus d'études nationales rapportées au territoire) puis une réflexion pour chaque action est présentée dans les 6 tableaux dans les pages suivantes.***

Une partie de ces moyens sont **issus de démarches existantes** qui couvrent tout ou partie territoire (voir pages suivantes dans le détail : aides nationales ou européennes, programmes locaux comme les OPAH, PLUiH, PAT…).

Pour les moyens supplémentaires, différentes stratégies peuvent être mobilisées :

- Flécher les moyens existants vers les actions du PCAET (prioriser les actions PCAET par rapport à d'autres actions) – c'est tout l'objet de la démarche « budget climat (mesure COL1.3) de voir la progression de la part du budget public qui contribue au PCAET. Cela suppose une mise en œuvre réellement *intégrée* de la transition écologique dans toutes les politiques publiques.
- Solliciter des partenariats et des subventions, aides financières, prêts…
- Développer des modèles économiques vertueux (via la collectivité ou une structure intermédiaire : SCIC, SEM…) pour réinvestir des retombées locales (ex : projets ENR) vers les actions PCAET.

Rôle du PETR : en portant le PCAET, le PETR est coordinateur de la transition écologique et énergétique sur son territoire. Sur les actions déjà entamées et à renforcer, le PETR aura un rôle de suivi/incitation/mise en lien. Sur les actions nouvelles, le rôle du PETR est à affiner tout comme le portage de l'action : action portée de façon commune à l'échelle du PETR, action portée par l'un des 2 EPCI et élargi à l'ensemble du périmètre, etc.

Ce rôle est précisé sur chaque mesure (voir fiches actions).

Moyens humains et financiers pour le PCAET – éléments de réflexions

Monde : le Rapport Stern (2006) estime un coût de l'action à 1% du PIB, **nettement inférieur au coût de l'inaction :** 5 % à 20 % du PIB mondial.

France : Une étude élaborée en mars 2022 (étude de l'institut Rousseau 2% pour 2°C) estime qu'à l'échelle française, le coût de la décarbonation est de 182 Mds €/an (pour les acteurs publics et privés), dont **2 tiers de ce budget qui existe déjà et peut directement être issu de la réorientation de budgets existants.**

Collectivités :

Une enquête AMORCE donne un **ordre de grandeur** des moyens à mobiliser pour la mise en œuvre d'un PCAET sont estimés à :

- 1€/an/habitant pour les études
- 10€/an/habitant pour l'animation, la formation…
- 100€/an/habitant pour les infrastructures (hors transports en commun) et services,

La mise en œuvre d'un PCAET nécessite surtout de nombreux moyens d'animation pour accompagner les acteurs et les projets. En termes de **moyens humains nécessaires au global sur le territoire,** I4CE fait des estimations pour les territoires.

Une partie des moyens sont issus de démarches existantes qui couvrent tout ou partie du territoire, portées par le PETR, les EPCI ou d'autres acteurs. Il faut donc pérenniser l'existant. Mais il est nécessaire de renforcer l'existant, qui ne permet pas aujourd'hui de viser les objectifs fixés par le Sud de l'Aisne sur son territoire dans le PCAET

De nombreuses aides financières sont disponibles : on estime **qu'entre 30 et 70% des moyens nécessaires peuvent être aidés financièrement** mais nécessitent cependant de les solliciter (appels à projet, etc.).

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

Sources : AMORCE, ADEME, I4CE

PETR UCCSA
PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
UNION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU SUD DE L'AISNE

	Actions	Porteurs	Rôle du PETR	Moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs du plan climat	Moyens déjà existants	Propositions de moyens supplémentaires à mobiliser
Action 1						

Éléments issus des fiches actions (et détaillé pour chaque mesure dans les fiches actions)

Estimation des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs de résultats définis à l'échelle du territoire dans la stratégie, et rappelés en introduction de chaque fiche action

Résumé des programmes significatifs déjà existants sur le territoire (inclus des programmes supra : régionaux, nationaux…) ainsi que des programmes ne couvrant pas l'intégralité du territoire (EPCI).

Cette case donne l'intention concrète des moyens qui seront mis en œuvre dans les 6 prochaines années, en particulier en ce qui concerne les moyens mis en œuvre par le PETR et par les EPCI.

L'ensemble de ces éléments de réflexions inclue des moyens humains (accompagnement, études, animation, formation…) et financiers (aides, investissements…).

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

Source : AMORCE

Plan d'action territorial pour des logements rénovés de façon efficace et vertueuses

	Actions	Porteurs	Rôle du PETR	Moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs du plan climat	Moyens déjà existants	Propositions de moyens supplémentaires à mobiliser
HAB1	**Accompagner la rénovation des logements** 6 mesures	PETR UCCSA et EPCI (guichet conseil)	Pilotage	• Coût d'une rénovation : environ 30 000 € / logement • Conseil local pour 50% des rénovations (900 dossiers par an) : 2 ETP • Accompagnement au montage de dossier et au suivi des travaux : 8 ETP (40 à 50 dossiers/an)	• Aides Ma Prime Rénov' • Aides ANAH / OPAH • Guichet unique CARCT (1 ETP existant Espace Conseil France Rénov) • 7 accompagnateurs rénov (MAR) pour le montage de dossiers (mais interviennent aussi sur d'autres territoires)	• Financement audit énergétique : 1000€/audit • Envisagé par le PETR : Renforcer le nombre de conseillers (guichet unique) par 1 ETP
HAB2	**Structurer la filière locale d'éco-rénovation** 6 mesures	PETR UCCSA, EPCI (dév. éco), Communes, Département	Suivi ; Mise en œuvre sur ses opérations propres	• Développement de l'offre et de la demande : investissements • Animation de la filière 0,3 ETP	• OPAH (formations) • Centres de formations locaux • Aides aux entreprises locales	• Bonus pour l'usage d'éco matériaux : ~2000€/dossier • Surcoût de choix d'éco-matériaux locaux dans les achats publics • Soutiens à des projets locaux : flécher les aides locales ou créer des aides supplémentaires • Étude de structuration ~30k€ • Animation de la filière : services dév. Éco. EPCI
HAB3	**Végétaliser les espaces urbains et les cours d'écoles et planter des arbres** 3 mesures	Communes	Suivi Mutualisation pour trouver des financements	Coût de la végétalisation entre 20 et 100€ /m² (selon si désimperméabilisation)	• Budget voirie et aménagements des collectivités • Fonds Vert • L'école faisons là ensemble (éduc. Nat.)	• Solliciter le fonds vert
HAB4	**Améliorer la qualité de l'habitat et de l'urbanisme** 6 mesures	PETR (SCOT) EPCI (PLUi(H)) Communes	Suivi Met en œuvre (SCOT)	• Réhabilitation des logements vacants	• Services habitat et urbanisme de la CARCT et du PETR	• Poursuivre et renforcer les programmes de réhabilitation

Date de transmission de l'acte : 28/03/2025
Date de réception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

Plan d'action territorial pour des mobilités plus actives et plus collectives

	Actions	Porteurs	Rôle du PETR	Moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs du plan climat	Moyens déjà existants	Propositions de moyens supplémentaires à mobiliser
MOB1	**Permettre les alternatives aux carburants pétroliers** 3 mesures	USEDA avec Communes, EPCI (Mobilité), PETR UCCSA	Suivi, Pilote pour inciter les entreprises	• Installations de bornes (~30 k€ par borne) Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE) • Surcoût achat de véhicule électrique	• Aides nationales à l'achat de véhicules	• Plan de déploiement IRVE (étude + investissements) • Par le PETR (Territoire d'industrie) : inciter les entreprises à installer des bornes de recharge électrique
MOB2	**Favoriser le télétravail** 2 mesures	EPCI, USEDA	Suivi	• Engagement des employeurs • Mise à disposition d'espaces de coworking	• Services dév. éco. EPCI	• Poursuite des moyens existants (Territoire d'industrie)
MOB3	**Travailler avec la Région pour renforcer la desserte de bus et de train et l'intermodalité** 4 mesures	EPCI (Mobilité)	Suivi	• Animation : lien avec communes, Région, usagers… • Investissements ~100€ / an / hab	• Région (trains et cars) : COM et PAMS • CARCT (bus)	• À définir avec la Région et avec les EPCI • S'impliquer dans la démarche à l'échelle du bassin de vie élargi
MOB4	**Favoriser la pratique du covoiturage** 2 mesures	EPCI (Mobilité)	Suivi	• Animation sur le territoire des entreprises et usagers	• Territoire d'industrie desserte zones d'activité • Mobi'partage	• 1 personne en charge de la mobilité pour porter ces sujets en sus de la part d'ETP existant à la CARCT • Aides financières pour achat VAE / vélocargo… ~500-1000€/dossier
MOB5	**Développer et sécuriser les itinéraires cyclables** 6 mesures	Département, EPCI (Mobilité), Communes (Voirie), PETR UCCSA	Suivi, Met en œuvre (carte)	• Infrastructures, signalisation… ~50€/an/hab • 1 ETP animation territoriale	• Aide à l'achat de vélos et VAE par la CARCT • Plan Vélo CARCT	
MOB6	**Accompagner la pratique du vélo**	PETR UCCSA EPCI (Mobilité)	Suivi			

Date de transmission de l'AR: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

Plan d'action territorial pour des activités économiques qui se réinventent pour diminuer leur impact environnemental et s'adapter au climat futur

	Actions	Porteurs	Rôle du PETR	Moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs du plan climat	Moyens déjà existants	Propositions de moyens supplémentaires à mobiliser
ECO 1	**Développer des emplois locaux nécessaires à la transition durable** 5 mesures	PETR UCCSA impulsion et EPCI pour la déclinaison opérationnelle (dév. éco)	Pilote	0,5 ETP pour identifier les emplois, mobiliser les organismes de formations et adapter les stratégies de développement économique local	• Actions de développement écon. des EPCI • Territoire d'industrie	• Réalisation d'une étude • Une personne avec du temps dédié (0,2 ETP) • Soutien de projets : fléchage des aides existantes ou définition de nouvelles aides
ECO 2	**Soutenir les projets de transition écologique des entreprises** 6 mesures	PETR UCCSA, EPCI (dév. Éco), Communes (chaleur fatale)	Pilote (récupération matériaux, formation), Suivi	• Formation, conseil, accompagnement : 3 à 4 ETP (~10-15 jours par entreprise) • Investissement et moyens humains au sein des entreprises	• Conseillers EPCI, CCI, CMA, CIVC, Chambre d'agriculture • Territoire d'industrie • LEADER • Aides existantes : Diag Décarbo (BPI), ADEME…	• Former les conseillers dev. éco des EPCI à accompagner les entreprises • Missionner les chambres consulaires • Aider financièrement les entreprises (AMO ou investissement) • Inciter (aides EPCI bonifiées) les entreprises à la mise en place d'une démarche environnementale • Par le PETR (Territoire d'industrie) : mettre en lien les entreprises pour identifier les potentiels de récupération de matériaux ; former et sensibiliser les entreprises
ECO 3	**Développer l'écotourisme** 5 mesures	Maison du tourisme	Suivi	• Accompagnement des acteurs touristiques locaux (1 à 2 ETP) • Coût des services touristiques développés	• Maison du Tourisme • PETR UCCSA (tourisme)	• Flécher davantage les actions actuelles vers l'écotourisme
ECO 4	**Soutenir la transition du secteur agricole et viticole** 3 mesures	PETR UCCSA (PAT et SCOT), EPCI (dév. éco), CIVC et Chambre d'agriculture	Pilote / Suivi	• Formation, conseil, accompagnement : 2 à 3 ETP (~10-15 jours par exploitation)	• Conseillers CIVC et Chambres d'agriculture • Formations Lycée Agricole • PAT du Sud de l'Aisne	• Renforcer le levier SCOT et foncier (communes) et soutenir des expérimentations • Par le PETR (via LEADER) : soutenir les porteurs de projet agricole…)

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de réception de l'AR: 28/03/2025
002240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

Plan d'action territorial pour une consommation plus durable et plus locale et une implication citoyenne renforcée

	Actions	Porteurs	Rôle du PETR	Moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs du plan climat	Moyens déjà existants	Propositions de moyens supplémentaires à mobiliser
CONS1	**Favoriser l'alimentation durable, locale, et saine** 6 mesures	EPCI (PAT), Communes (restau scolaire)	Suivi	• Animation et accompagnement au changement de consommations alimentaires : 1 à 2 ETP • Aides financières à l'installation ou à la conversion	• PAT du Sud de l'Aisne • 1 ETP existant • Aides PAC (politique agricole commune) • Fonds LEADER	• soutien à des associations qui interviennent sur ces sujets • Orienter les aides financières vers ces projets ou définir une enveloppe sur 6 ans (~50 k€)
CONS2	**Soutenir la diversification alimentaire du territoire** 3 mesures	PETR UCCSA, EPCI (PAT), Lycée Agricole	Suivi / Pilote (foncier, diversification)			
CONS3	**Améliorer la gestion de l'eau** 2 mesures	EPCI USESA et autres syndicats d'eau	Suivi	• Travaux de suppression des fuites d'eau • Temps humain élaboration schéma directeur eaux pluviales • Investissements pour infrastructures nécessaires	• Agence de l'eau • Actions EPCI	• Financement des études techniques
CONS4	**Réduire les consommations d'eau** 6 mesures	USESA, PETR, EPCI (Gestion de l'eau)	Suivi, Pilote (incitation particuliers)	• Accompagnement des acteurs à la réduction des consommations d'eau : 1 à 3 ETP	• Agence de l'eau • LEADER • Actions EPCI • Contrat eau et climat (USESA)	• Aide au financement des dispositifs complets de récupération et réutilisation d'eau de pluie

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

Plan d'action territorial pour une production d'énergie renouvelable maîtrisée et associée à une gestion durable des ressources

	Actions	Porteurs	Rôle du PETR	Moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs du plan climat	Moyens déjà existants	Propositions de moyens supplémentaires à mobiliser
RES1	**Préserver la biodiversité** 3 mesures	PETR UCCSA EPCI	Met en œuvre / Suivi	• Investissement de restauration de zones humides (M€)	• Agence de l'eau • CRTE • Trame Verte et bleue • Fonds verts	• Solliciter les aides à l'investissement pour mener ces opérations
RES2	**Améliorer la gestion durable des forêts** 5 mesures	PETR UCCSA	Pilote	• Identification et formation des propriétaires forestiers : 1 ETP	• ONF • CRPF • CoForaisne • LEADER	• Conventionner avec le CRPF pour renforcer les actions
RES3	**Dynamiser la filière bois locale** 5 mesures	PETR UCCSA EPCI (dév. éco)	Pilote / incite	• 0,5-1 ETP animateur filière bois • Investissement infrastructure production, transformation, consommation	• Fonds Chaleur ADEME • LEADER	• Soutien de projets (enveloppe à définir ou fléchage d'aides existantes sur ces sujets) • Groupement d'achats bois local • Soutien montage SCIC locale • Surcoût achats bois local
RES4	**Inciter l'émergence de projets de production d'énergie renouvelables (électricité, chaleur, biogaz)** 5 mesures	PETR UCCSA Communes EPCI	Pilote / Suivi	• 1-2 ETP animateur ENR et conseil aux communes et porteurs de projets	• Zones d'accélération ENR • Réseau « Les Générateurs Hauts-de-France » • DDT, ADEME, GRDF, Enedis, USEDA • SCIC Aisner	• 1 personne (ou AMO) mutualisée PETR-Communes-EPCI conseil ENR • Envisagé par le PETR : charte des projets ENR
RES5	**Accompagner les habitants et acteurs du territoire dans la connaissance et l'action** 6 mesures	PETR UCCSA	Met en œuvre / Pilote	• 0,5 ETP animation et communication • Budget événementiel (10-20k€/an)	• Moyens de communication et d'animation du PETR, des EPCI, des communes, des associations locales, CPIE	• Flécher les moyens de comm et d'événementiel vers les thématiques PCAET • Soutenir des associations locales • Par le PETR : Organiser des ateliers auprès des habitants pour diffuser les actions mises en place sur le territoire
RES6	**Soutenir les dynamiques collectives** 2 mesures	EPCI Communes PETR UCCSA	Suivi			
RES7	**Réduire les déchets et améliorer leur valorisation** 2 mesures	EPCI Valor'Aisne	Suivi	• Mécanismes incitatifs • Accompagnement au changement	• Valoraisne • EPCI	-

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
A G E D I

Plan d'action territorial pour des collectivités exemplaires

	Actions	Porteurs	Rôle du PETR	Moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs du plan climat	Moyens déjà existants	Propositions de moyens supplémentaires à mobiliser
COL1	**Intégrer le climat dans le fonctionnement des collectivités** 6 mesures	PETR UCCSA EPCI Communes	Pilote / Mutualisation	• 0,2 ETP : finances, recherche de subventions..	• Services finances des collectivités • Services marchés public	• Former les services à cette démarche + AMO pour initialisation • AMO mutualisé achats responsables + formation des agents en charge • Par le PETR : Animer des partages d'expériences entre élus locaux ; Former les élus et agents pour intégrer le climat dans leurs actions
COL2	**Intégrer le climat dans la gestion du patrimoine et de la flotte des collectivités** 3 mesures	PETR UCCSA EPCI Communes	Suivi , Pilote (toitures PV)	• Surcoût renouvellement flotte • Coût rénovation	• Services techniques des collectivités • ADICA Aisne Ingénierie (conseiller en énergie partagée)	• Faire un schéma directeur immobilier et solliciter des programmes CEE (ACTEE), aides ADEME, Banque des territoires, *intracking**, pour financer les travaux… • Solliciter le conseiller en énergie partagé pour PETR EPCI et communes

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

**Intracking* : démarche budgétaire interne, notamment mis en place à la Ville de Château-Thierry

Gouvernance et suivi du PCAET

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
A G E D I

Gouvernance du PCAET

- Rôle du PETR = suivre l'avancée du PCAET au global, en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire ; Mettre en oeuvre les actions dont il est porteur direct ; Rassembler les acteurs impliqués dans la mise en oeuvre d'une action lorsque nécessaire.
- Rôle des EPCI et communes = mettre en oeuvre les actions dont elles sont porteuses ; faire connaitre leurs avancées au PETR pour assurer une cohérence à l'échelle PETR ; partager les retours d'expériences à l'échelle du PETR pour inspirer et s'entraider.

COPIL = commission environnement et transition écologique du PETR + Présidents des EPCI + certains partenaires

- rôle de pilotage : suivre l'avancée globale du PCAET, faire des propositions au bureau syndical / au comité syndical, donne des priorités et propose des budgets sur des actions portées par le PETR. Assure aussi le lien avec les EPCI par la présence des 2 présidents.
- fréquence de réunion : **1 COPIL par an : bilan année passée + priorisation pour l'année suivante.** Pour le bilan des actions menées : intégrer la dimension territoriale (bilan des actions portées par d'autres acteurs : EPCI, communes, autres...)

CODEV

- Rôle : enrichir des actions qui ont été priorisées par le COPIL pour l'année. le CODEV fait des propositions qui seront étudiées par les porteurs des actions.

Comité de suivi :

- 1 fois par an, le PETR fait une présentation du bilan PCAET (actions menées / en cours, nouveaux chantiers, enseignements passé, défis à relever, zoom sur des actions inspirantes). C'est un temps de mobilisation collective, de partage, et de diffusion d'informations et de rencontres.
- membres invités : maires et/ou élus en charge des sujets transition écologique. Pourrait être ouvert aux associations partenaires du PCAET.
- Objectifs = Temps de mobilisation collective, de partage, et de diffusion d'informations et de rencontres ; Diffusion des informations sur les actions en cours, créer des synergies et partager les retours d'expériences / actions inspirantes en cours sur le territoire

COTECH = rassemble les référents techniques des porteurs d'actions (PETR, EPCI, communes ou autres).

- **1 COTECH par semestre**. COTECH global (toutes les actions sont balayées : bilan de l'année passée et perspectives pour année suivante, permet de préparer le COPIL de fin d'année) et/ou COTECH thématique (rassemble les acteurs travaillant sur une même thématiques pour rentrer dans le détail sur la mise en œuvre des actions, prendre en compte les retours terrains, affiner l'articulation entre les actions en cours sur le territoire portée par différents acteurs).

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

Cette gouvernance est en amélioration continue. Notamment, un bilan au bout d'un an, ou le bilan à mi-parcours pourront la faire évoluer.

Indicateurs pour suivre et évaluer le PCAET

Définition d'indicateurs

Le PETR UCCSA s'est dotée d'indicateurs de suivi de l'avancement sur chaque action, ainsi que d'indicateurs d'impact.

- **Les indicateurs de suivi** : ils permettent de suivre la mise en œuvre opérationnelle de l'action
- **Les indicateurs d'impact** : ils permettent d'estimer l'impact des actions mises en œuvre ;

L'agrégation de ces indicateurs doit permettre de piloter au plus près le PCAET et de pouvoir faire les ajustements nécessaires. Ils permettent d'anticiper les problématiques et de corriger le PCAET sans attendre la fin du premier volet.

Le travail de collecte des données est réalisé via les personnes ressources et sources identifiées. Il est a minima annuel. **S'il est important de réaliser le suivi, celui-ci ne doit pas prendre le pas sur la mise en œuvre opérationnelle du plan.**

Ces indicateurs sont déclinés par thématique et par action, et rassemblés dans un **tableau de bord**. Ils ont été définis lors de l'élaboration des actions. Ils ne sont pas exhaustifs mais permettent d'évaluer le niveau d'atteinte de l'objectif majeur d'une action ou d'une thématique du Plan Climat Air Energie Territorial.

Le chargé de mission PCAET réalisera **un suivi des indicateurs du PCAET.**

Une évaluation de l'efficacité des actions à 3 et à 6 ans

Afin d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des actions, le PETR se basera sur plusieurs éléments :

- **Les données globales climat-air-énergie du territoire** : consommations d'énergie par secteur, émissions de gaz à effet de serre par secteur. Ces données seront comparées avec la trajectoire visée par le territoire pour respecter ses objectifs à horizon 2030.
- **Les indicateurs d'impact** sur le territoire, correspondant aux objectifs opérationnels fixés pour le territoire :
  - Nombre de logements énergivores (étiquettes E, F, G)
  - Part modale des transports en commun
  - Part des forêts couvertes par un plan de gestion simple
  - Part du budget des collectivités locales ayant un impact neutre ou favorable au climat
  - …

Ces indicateurs et objectifs associés sont définis pour chacune des actions (voir fiches actions).

- **La comparaison entre l'atteinte des objectifs visés et les moyens humains et financiers alloués pour la mise en œuvre des actions.**

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

Fiches actions du Plan Climat

Ces fiches actions ont été rédigées en 2024. Elles pourront évoluer au cours de la vie du PCAET. Le PCAET donne un cadre pour guider les actions, et vient intégrer autant que possible les programmes en cours, afin que ceux-ci contribuent aux objectifs du PCAET

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
A G E D I

Participation aux ateliers :

Atelier du 18/10/2023 : DEVRON Olivier (Président du PETR – UCCSA), BEAUCHARD Jordane (Vice-président du PETR – UCCSA), LLOANCY David (Romeny-sur-Marne), POIX Patrick (Sergy), LECLERC Philippe (Montlevon), GIRARDIN Daniel (Trélou-sur-Marne), RIBOULOT Marie-C (Chézy-sur-Marne), OLIVIER Martine (Fère-en-Tardenois), GABRIEL Madelaine (Fère-en-Tardenois), PLATEAUX Jean (Vice-Président de la C4), LOISAU Patricia (La Chapelle sur Chézy), PLANSON Patricia (Charly-sur-Marne), BERAUX Jean-Claude (Chézy-sur-Marne), LAHOUATI Bruno (Vallée-en-Champagne), TROUBLE Pierre (Vallée-en-Champagne), CARDINET Adeline (PETR – UCCSA), WAYMEL Géry (PETR - UCCSA).

Atelier du 09/11/2023 : DEVRON Olivier (Président du PETR – UCCSA), FUSELIER Michèle (Vice-présidente du Département de l'Aisne), HAY Etienne (Président de la CARCT), PLATEAUX Jean (Vice-président de la C4), DAVESNE Jean-Michel (CODEV), Frédéric TOUTEE (ENEDIS), Florence HIERNARD (C4), DELORMEL Frédéric (GRDF), SCARNA Stéphanie (SEM Energie HDF), PASQUIER François (Chambre des Métiers et de l'Artisanat HDF), VIET Sandrine (USESA), MARGINIER Eric (USESA), LAURENT Benjamin (PETR – UCCSA), ANDRADE Frédéric (Mission Coteaux, Maisons et caves de Champagne), OLIVIER Martine (CARCT), MARCHAL Philippe (Vice-président de l'USESA), LEFEVRE Nathalie (CARCT), COUVREUR Bernard (CARCT), MAUVAIS Julie (SGV Champagne), ALAIN Frédérique (CAUE 02), GALLOUX Benjamin (Maison du tourisme des Portes de Champagne), RAUTUREAU Guillaume (Chambre d'agriculture de l'Aisne), CARDINET Adeline (PETR – UCCSA), WAYMEL Géry (PETR - UCCSA).

Atelier du 05/12/2023 : 21 participants et 4 membres de l'équipe technique PCAET (BL + PETR)

Contributions reçues pour le plan d'action :

CARCT, USESA, USEDA, Maison du tourisme, GRDF, Mission UNSECO, GRDF, Syndicat général des vignerons, Globe 21, PATS, AMAP, Conservatoire des espaces naturels Hauts-de-France, Chambre d'agriculture

Communes : Vallée en Champagne, La Chapelle-sur-Chézy, Montreuil-aux-Lions, Charly-sur-Marne, Romeny-sur-Marne, Essises, Villiers-Saint-Denis

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

Guide de lecture

Action prioritaire

TITRE DE L'ACTION

Contexte et objectifs

pour le bilan à mi-parcours et l'évaluation finale du PCAET

Indicateurs d'impact	**Objectifs à 2030**

Indicateurs de suivi opérationnel	*Pour le suivi annuel*			
Objectif à 2030 (fin du PCAET)				

Impacts climat-air-énergie	**Adaptation au changement climatique**	**Réduction des émissions de GES**	**Maîtrise énergétique**	**Émissions de polluants atmosphériques**	**Séquestration**	**Production d'EnR**

Cobénéfices socio-économiques et environnementaux	. *Mise en avant de bénéfices de l'action*

Évaluation de la contribution aux différents objectifs du PCAET

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

Guide de lecture

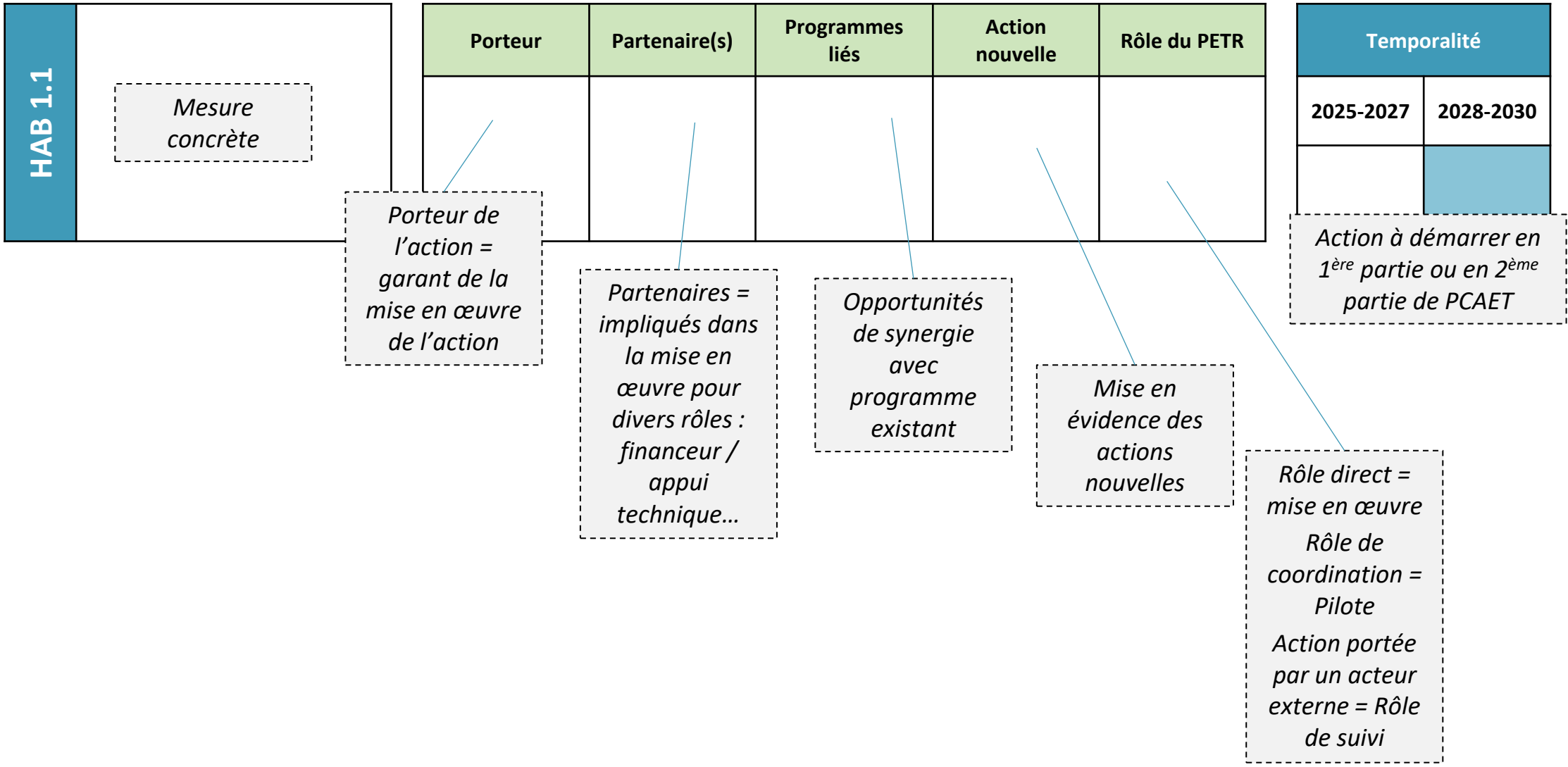

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION HAB1 : ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS

Contexte et objectifs

Le secteur résidentiel du PETR-UCCSA est caractérisé par une majorité de maisons individuelles (77%), caractéristique de la ruralité du territoire. Ce secteur représente le 2ème poste de consommation énergétique (27%) du territoire et 53% du parc est considéré comme énergivore (étiquettes E, F et G). La rénovation des logements est le 1er levier de réduction des consommations d'énergie pour le bâtiment.

Indicateurs d'impact	▪ Nombre de logements énergivores (étiquettes E, F, G) ▪ Nombre de logements rénovés énergétiquement ▪ Consommation d'énergie du secteur résidentiel ▪ Emissions de GES du secteur résidentiel	**Objectifs à 2030 (fin du PCAET)**	▪ Réduction de 100% pour les résidences principales ▪ 5 000 rénovations énergétiques performantes ▪ Réduction de 34% ▪ Réduction de 70%

Indicateurs de suivi opérationnel	Nombre de projets de rénovation énergétique financés par les aides locales	Nombre de particuliers conseillés	Nombre de particuliers formés à l'auto-rénovation	Nombre d'audits énergétiques soutenus
Objectif à 2030 (fin du PCAET)	1 000	2000	2 000	5 000

Impacts climat-air-énergie	**Adaptation au changement climatique**	**Réduction des émissions de GES**	**Maîtrise énergétique**	**Émissions de polluants atmosphériques**	**Séquestration**	**Production d'EnR**

Cobénéfices socio-économiques et environnementaux	• **Création d'emplois locaux pérennes : rénovation** • **Baisse de la facture énergétique des ménages** • **Amélioration du confort thermique et de la qualité de vie** • **Réduction de la précarité énergétique**

Incidences environnementales négatives potentielles	• **Patrimoine bâti (isolation par l'extérieur)** • **Biodiversité (condamnation gîtes chiroptères, nidification)** • **Production de déchets suite aux travaux**

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION HAB1 : ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS

HAB 1.1 — Accompagner les bailleurs sociaux pour accélérer la rénovation

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI (via les Conventions d'utilité sociale)	Bailleurs sociaux CODEV EPCI Communes	CRTE Convention d'utilité sociale	**Oui**	Pilote

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

HAB 1.2 — Proposer des prestations de conseil local et neutre pour les maisons individuelles et les copropriétés pour la réalisation de rénovations et dans le changement de mode de chauffage (remplacement chaudière fioul ou foyer ouvert bois)

Élargir le périmètre du guichet unique CARCT, renforcer les permanences dans les autres communes du PETR

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR / EPCI	CAUE (conseil) ; CPIE (lien avec les particuliers) ; Architecte des Bâtiments de France ; Espaces conseil France Rénov' ; GRDF *(identification des foyers)*	Espace conseil France Rénov'(Pacte territorial avec l'Etat et l'ANAH) LEADER Aide de l'ADIL	Renforcement action existante	Porteur

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

HAB 1.3 — Accompagner les particuliers à l'auto-rénovation

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA	Associations	-	-	Pilote

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION HAB1 : ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS

HAB 1.4

Aider à chercher des financements pour les audits énergétiques pour les particuliers

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA EPCI (Habitat)	France Rénov Communes	MaPrimeRénov' Organisation de stands de sensibilisation et balades thermiques (France'Rénov) LEADER	**Oui**	Met en œuvre

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

HAB 1.5

Mettre en place une assistance à maîtrise d'ouvrage publique pour le montage de dossiers, le suivi des chantiers des particuliers et assurer des travaux de qualité

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI	CAUE (conseil) EPCI ou PETR (financeur) Maison France Services (lieu) ; HdF Pass Rénovation	Mon Accompagnateur Rénov' LEADER	**Oui**	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

HAB 1.6

Poursuivre le travail collaboratif avec les architectes des bâtiments de France (ABF) et le CAUE

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI	CAUE ABF Département Communes PETR - UCCSA	formation dans le cadre de l'OPAH – à Neuilly Saint-Front en octobre 2022	**Oui**	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION HAB2 : STRUCTURER LA FILIÈRE LOCALE D'ÉCO-RÉNOVATION

Contexte et objectifs

La rénovation des logements est un levier d'action très important pour réduire les consommations énergétiques, développé dans l'action HAB1. Afin de répondre à la massification des rénovations de façon vertueuse, et de développer l'économie locale, la filière locale d'éco-rénovation est encouragée, par le développement de la production, de la transformation et de l'usage de matériaux à faible impact environnemental. Ces matériaux sont une source de stockage carbone et sont également mieux adaptés au confort d'été pour les périodes de chaleur dans les bâtiments.

Indicateurs d'impact	▪ Nombre d'entreprises de la filière éco-rénovation ▪ Volume de production de matériaux biosourcés locaux ▪ Part de matériaux biosourcés et/ou locaux dans les rénovations sur le territoire	**Objectifs à 2030 (fin du PCAET)**	▪ *Objectif à définir* ▪ *Objectif à définir* ▪ 30%

Indicateurs de suivi opérationnel	Nombre d'artisans de la rénovation et de la construction formés à l'utilisation de matériaux biosourcés	Nombre de projets d'éco-rénovation soutenus
Objectif à 2030 (fin du PCAET)	40% des artisans locaux de la filière	2000

Impacts climat-air-énergie	Adaptation au changement climatique	Réduction des émissions de GES	Maîtrise énergétique	Émissions de polluants atmosphériques	Séquestration	Production d'EnR

Cobénéfices socio-économiques et environnementaux	• **Création d'emplois locaux pérennes : filière éco-matériaux** • **Amélioration du confort thermique et de la qualité de vie**

Incidences environnementales négatives potentielles	• **Patrimoine bâti (isolation par l'extérieur)** • **Biodiversité (condamnation gîtes chiroptères, nidification)** • **Production de déchets suite aux travaux**

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION HAB2 : STRUCTURER LA FILIÈRE LOCALE D'ÉCO-RÉNOVATION

HAB 2.1

Renforcer la formation des artisans pour assurer des rénovations de qualité (bâti ancien, confort d'été, matériaux locaux…)

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI (OPAH)	CAPEB CMA CAUE CD2E Mission Unesco *(communication)*	OPAH	Renforcement action existante	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

HAB 2.2

Mettre en place des aides bonus pour la rénovation globale et une bonification des aides pour l'utilisation de matériaux biosourcés

Changement des critères des aides et des enveloppes au moment du renouvellement des OPAH en cours,

Plafond de ressources à étudier

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI	ANAH Mission Unesco *(communication)*	OPAH ou futur dispositif	Renforcement action existante	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

HAB 2.3

Soutenir les acteurs de l'éco-rénovation dans les projets de rénovation de bâtiments publics (aide la rédaction de CCTP…)

Action en lien avec Action COL 2.1

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA EPCI Communes Département	CAPEB	Stratégie du département	En cours de réflexion (CARCT)	Met en œuvre sur son patrimoine ; Suivi pour le reste

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION HAB2 : STRUCTURER LA FILIÈRE LOCALE D'ÉCO-RÉNOVATION

HAB 2.4

Faire une étude sur le gisement local et les filières possibles (paille, chanvre, liège, marc de champagne, copeaux de bois, miscanthus…)

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI (dév. éco)	ADEME HDF ; CMA ; Chambre Agriculture ; USESA *(soutien à l'implan-tation de cultures BNI*)* EPCI (dév. éco)	LEADER	En cours de réflexion (CARCT)	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

HAB 2.5

Soutenir des projets de production et de transformation de matériaux locaux

(suite action 2.4)

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI (dév. éco)	CMA CAPEB CAUE Mission Unesco	LEADER	**Oui**	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

HAB 2.6

Mettre en lien les particuliers avec les acteurs de la filière : producteurs, artisans utilisateurs… et présenter les vertus de ces matériaux

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
Guichet de conseil à la rénovation	CAPEB ; CMA Artisans Architectes locaux Mission Unesco	LEADER	Renforcement action existante	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

*BNI : Bas Niveau d'Intrants

ACTION HAB3 : VÉGÉTALISER LES ESPACES URBAINS ET LES COURS D'ÉCOLES ET PLANTER DES ARBRES

Contexte et objectifs

Le changement climatique représente plusieurs menaces sur le territoire : canicules, pluies intenses… qui seront plus fréquentes. Les projets de renaturation/ végétalisation sont des solutions efficaces pour créer des espaces de fraicheur et mieux gérer les eaux pluviales. En particulier, l'aménagement des cours d'écoles et espaces publics vise à réduire les risques pour les enfants, un public sensible, et à améliorer la qualité de vie pour les habitants du territoire.

Indicateurs d'impact	▪ Cours d'écoles renaturées et/ou végétalisées et/ou ombragées ▪ % des espaces publics renaturés et/ou végétalisés et/ou ombragés	**Objectifs à 2030**	▪ Toutes les écoles ▪ 80%

Indicateurs de suivi opérationnel	Nombre de permis de végétalisation délivrés	Nombre d'opérations de plantation	Surface urbaine végétalisée
objectif à 2030 (fin du PCAET)	200	100	à définir

Impacts climat-air-énergie	Adaptation au changement climatique	Réduction des émissions de GES	Maîtrise énergétique	Émissions de polluants atmosphériques	Séquestration	Production d'EnR

Cobénéfices socio-économiques et environnementaux	• **Amélioration de la qualité de vie des élèves et enseignants** • **Amélioration de la qualité de vie des habitants**

Incidences environnementales négatives potentielles	• **Consommation d'eau pour l'arrosage des végétaux en milieu urbain**

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION HAB3 : VÉGÉTALISER LES ESPACES URBAINS ET LES COURS D'ÉCOLES ET PLANTER DES ARBRES

HAB 3.1

Végétaliser (et débitumer) les cours d'école, de crèche, les espaces publics minéralisés (places, rues, cimetières…)

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
Communes	EPCI Ecoles Educ. Nat. Etat Mission Unesco	FEDER ou LEADER Fonds Vert Les cours Oasis Aménagement de la zone Europe Opérations « Villages et Coteaux Propres »	-	Suivi Mutualisation pour trouver des financements

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

HAB 3.2

Mettre en place le permis de végétaliser[1] pour inciter les particuliers à végétaliser l'espace public

Exemple : Ville de Périgueux (lien)

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
Communes	EPCI Mission Unesco	Projet AVEC (Adaptation du Végétal au Climat de demain)	**Oui**	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

HAB 3.3

Organiser des opérations collectives de plantation d'arbres auprès des particuliers

Plantation d'un arbre à chaque naissance par la commune, organisation d'échanges de végétaux, opérations « Villages et Coteaux Propres »

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
Communes	EPCI, USESA Associations CODEV Mission Unesco (*animateur d'évènement*)	France 2030 : planter 1 milliard d'arbres	Promotion plantation de haies CARCT Bourses/ trocs organisés par les communes	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

1 : Informer sur la nature et le fonctionnement de ce dispositif. En effet certaines communes n'ont pas connaissance de ce permis.

ACTION HAB4 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

Contexte et objectifs

Le territoire du Sud de l'Aisne a vécu un phénomène d'étalement urbains, avec de nouvelles constructions et moins de population dans les centres bourgs. Cela a conduit à une baisse de la qualité de certains logements dans ces centres et à la vacance de certains logements, qui pourraient être réhabilités afin d'accueillir des habitants, d'autant plus dans une perspective de freiner l'artificialisation des sols. Cette revitalisation des centres permettrait aussi de réduire la dépendance à la voiture qui est induite par l'étalement urbain. Sur le territoire la part des logements vacants est de 10%

Indicateurs d'impact	▪ Consommation d'espace ▪ Part des logements desservis par les transports en commun ▪ Part des logements desservis par les réseaux de chaleur ▪ Part des logements vacants	**Objectifs à 2030**	▪ Division par 2 ▪ À définir ▪ À définir ▪ 8% en 2040

Indicateurs de suivi opérationnel et	Nombre de logements vacants réhabilités	Nombre d'habitants sensibilisés au risque de retrait-gonflement des argiles (RGA)
Objectif à 2030 (fin du PCAET)	40 par an en moyenne	100% des habitants exposés à ce risque

Impacts climat-air-énergie	Adaptation au changement climatique	Réduction des émissions de GES	Maîtrise énergétique	Émissions de polluants atmosphériques	Séquestration	Production d'EnR

Cobénéfices socio-économiques et environnementaux	• **Revitalisation des centres villes et centres bourgs** • **Amélioration de la qualité de l'habitat** • **Attractivité du territoire** • **Baisse des pertes économiques liées aux infrastructures endommagées par le risque RGA.**
Incidences environnementales négatives potentielles	• **Pas d'incidences négatives relevées** • **Possible incidence sur le Réseau Natura 2000**

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION HAB4 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

HAB 4.1 — Poursuivre et renforcer la réhabilitation les logements vacants (en particulier au-dessus des commerces)

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
Communes et EPCI		• Service « Zéro logement vacant » • Action cœur de ville • Petite ville de demain • OPAH et PLUiH (CARCT)	Réflexion en cours PLUi-H (CARCT)	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

HAB 4.2 — Instaurer une taxe d'habitation sur les logements vacants

Exemple : CC Dronne et Belle

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI et/ou Communes		Service « Zéro logement vacant » Petite ville de demain	21 participants et 4 membres de l'équipe technique PCAET (BL + PETR)	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

HAB 4.3 — Instaurer le permis de louer en zone d'habitat dégradé

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI Communes (Charly…)		Service « Zéro logement vacant »	Réflexion en cours CARCT	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION HAB4 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

HAB 4.4

Donner la priorité à l'urbanisation des dents creuses

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI (Urbanisme / habitat)	Etat (financeurs) Mission Unesco *(appui)*	PLUi et PLUiH	Renforcement action existante	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

HAB 4.5

Utiliser les documents SCOT, PLU et PLUi pour favoriser la construction bas-carbone/biosourcée, la densification, permettre le raccordement aux réseaux de chaleur et prévenir des risques climatiques

*Voir guide ADEME pour exemples inspirants**

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI, Communes et PETR UCCSA	Communes	SCOT, PLU PLUi (H)	Renforcement action existante	Mise en œuvre (SCOT)

Temporalité	
2025-2027	2028-2030
Au fil des révisions SCOT PLU et PLUi	

HAB 4.6

Informer les futurs habitants et adapter les règles de construction au risque de retrait-gonflement des argiles

La communication auprès des propriétaires sera complémentaire aux dispositions légales (lors de la vente), celle-ci pourra se faire via le PLUiH

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
Communes	EPCI (PLUi) Géorisques	PPR* Géorisques (base de données) Plans communaux de sauvegarde	Renforcement action existante	Pilote

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

BL évolution

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
A G E D I

1 : Informer sur la nature et le fonctionnement de ce dispositif. En effet certaines communes n'ont pas connaissance de ce permis.

PPR : Plan de prévention des risques

* https://librairie.ademe.fr/urbanisme-territoires-et-sols/6019-recueil-de-documents-d-urbanisme-pour-la-transition-ecologique.html

PETR UCCSA
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
UNION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU SUD DE L'ÉTANG

ACTION MOB1 : PERMETTRE LES ALTERNATIVES AUX CARBURANTS PÉTROLIERS

Contexte et objectifs

Le secteur des transports est le 2ème secteur émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire du PETR et sa consommation énergétique est presque exclusivement dépendante des produits pétroliers. Le secteur des transports regroupe la mobilité des habitants du territoire ainsi que du transport de marchandises (fret). Au carrefour de trois régions (Hauts-de-France, Île-de-France et Grand-Est), son positionnement attractif induit l'importance du transport de marchandises. Le transport routier représente 27% de la consommation d'énergie sur le territoire (dont 18% pour la mobilité des personnes et 9% pour le fret) et 22% des émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs d'impact	▪ Émissions de polluants atmosphériques liées au transport routier ▪ Emissions de GES des transports routiers	**Objectifs à 2030**	▪ Baisse de 36% des oxydes d'azote (NOx) et de 40% des particules fines (PM2.5) ▪ Réduction de 33%

Indicateurs de suivi opérationnel	Nombre de points de recharge électrique (IRVE) installés sur le territoire	Nombre de points de recharge déployés par des acteurs non contraints	Nombres de transporteurs engagés dans le renouvellement de leur flotte
objectif à 2030 (fin du PCAET)	1 058	350	À définir

Impacts climat-air-énergie	Adaptation au changement climatique	Réduction des émissions de GES	Maîtrise énergétique	Émissions de polluants atmosphériques	Séquestration	Production d'EnR

Cobénéfices socio-économiques et environnementaux	• -

Incidences environnementales négatives potentielles	• **Artificialisation des sols (en cas de création d'infrastructures)** • **Paysage** • **Biodiversité** • **Risques (ruissellement)**

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION MOB1 : PERMETTRE LES ALTERNATIVES AUX CARBURANTS PÉTROLIERS

MOB 1.1

Déployer les bornes de recharge électrique sur le territoire

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
USEDA	CCI Département	CRTE SDRIVE LEADER	Renforcement action existante	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

MOB 1.2

Inciter les entreprises à installer des bornes de recharge électrique

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA USEDA	CCI Département Entreprises Communes (Charly)	Territoire d'industrie SDRIVE LEADER	Renforcement action existante	Pilote

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

MOB 1.3

Travailler avec les propriétaires publics et privés de flottes lourdes (cars, camions, bus) pour les inciter à renouveler la flotte et avoir une station de carburants alternatifs (bioGNV par exemple)

Travailler aussi pour des bus plus petits en fonction de la fréquentation

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI (Mobilité)	Communes ; Syndicats de collecte des déchets ; GRDF (fédération des acteurs) ; Société SEVEN (bioGNV et Hydrogène)	Stratégie du département ; Fret 21 ; Etude transformation zone de l'Europe (CARCT)	Renforcement action existante	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION MOB2 : FAVORISER LE TÉLÉTRAVAIL

Contexte et objectifs

Le mode de transport privilégié par les habitants du PETR UCCSA est l'automobile et plus de la moitié des déplacements quotidiens concernent des distances supérieures à 50 km, en raison de la concentration des emplois autour de pôles économiques. Le secteur des transports regroupe la mobilité des habitants du territoire ainsi que du transport de marchandises (fret) et représente 27% de la consommation d'énergie, dont 18% pour la mobilité et 22% des émissions de GES. Le télétravail est une piste d'action intéressante pour réduire la dépendance des usagers à la voiture et donc les émissions et les consommations d'énergie. À noter que l'action MOB 4.2 vise à mobiliser les entreprises sur les enjeux de mobilité, dont le télétravail.

Indicateurs d'impact	▪ % des actifs pratiquant le télétravail ▪ Nombre d'usagers des espaces de coworking ▪ Trafic routier des actifs (flux pendulaires	**Objectifs à 2030**	▪ À définir ▪ À définir ▪ Réduction

Indicateurs de suivi opérationnel	Nombre d'espaces de coworking
Objectif à 2030 (fin du PCAET)	à définir

Impacts climat-air-énergie	Adaptation au changement climatique	Réduction des émissions de GES	Maîtrise énergétique	Émissions de polluants atmosphériques	Séquestration	Production d'EnR

Cobénéfices socio-économiques et environnementaux	• **Convivialité et rencontres locales (espaces de coworking)**

Incidences environnementales négatives potentielles	• **Artificialisation des sols (en cas de création d'infrastructures)** • **Paysage** • **Biodiversité** • **Risques (ruissellement)** • **Possible incidence sur le Réseau Natura 2000**

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION MOB2 : FAVORISER LE TÉLÉTRAVAIL

MOB 2.1 — Créer des espaces de coworking

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI	Département CCI Entreprises Région HDF	LEADER	Action déjà en cours (espace de coworking CARCT)	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

MOB 2.2 — Terminer le déploiement de la fibre

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
USEDA	Département	Stratégie du département	Action réalisée	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030
Action réalisée	

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION MOB3 : TRAVAILLER AVEC LA RÉGION POUR RENFORCER LA DESSERTE DE BUS ET DE TRAIN ET L'INTERMODALITÉ

Contexte et objectifs

Le mode de transport privilégié par les habitants du PETR UCCSA est l'automobile et plus de la moitié des déplacements quotidiens concernent des distances supérieures à 50 km, en raison de la concentration des emplois autour de pôles économiques. Le secteur des transports représente 27% de la consommation d'énergie dont 18% pour la mobilité et 22% des émissions de GES. Or la répartition des bassins d'emploi permet la mutualisation des déplacements quotidiens ainsi que le déploiement de transports en commun dédiés et donc favorise l'intermodalité.

Indicateurs d'impact	▪ Part modale des transports en commun	**Objectifs à 2030**	▪ En augmentation

Indicateurs de suivi opérationnel	Desserte de bus, car et train	Nombre de gares et arrêt de car / bus équipés de parkings vélos	Fréquentation des trains, cars et bus
objectif à 2030 (fin du PCAET)	Amélioration de la desserte (à préciser)	60 %	En augmentation

Impacts climat-air-énergie	Adaptation au changement climatique	Réduction des émissions de GES	Maîtrise énergétique	Émissions de polluants atmosphériques	Séquestration	Production d'EnR

Cobénéfices socio-économiques et environnementaux	• **Accessibilité pour les personnes non véhiculées : emploi, services, commerces…**

Incidences environnementales négatives potentielles	• **Artificialisation des sols (en cas de création d'infrastructures)** • **Paysage** • **Biodiversité** • **Risques (ruissellement)**

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION MOB3 : TRAVAILLER AVEC LA RÉGION POUR RENFORCER LA DESSERTE DE BUS ET DE TRAIN ET L'INTERMODALITÉ

MOB 3.1 — Faire connaitre les besoins locaux en transports en commun

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI (Mobilité)	RTA*, Région HDF, Communes Entreprises Maison du Tourisme	Territoire d'industrie	Non	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

MOB 3.2 — Travailler en partenariat avec la Région pour favoriser l'intermodalité et renforcer l'offre de transports en commun

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI (Mobilité)	Région Département	• Stratégie du département • Contrat Opérationnel de Mobilité	**Oui**	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

MOB 3.3 — Installer des parkings vélos près des gares

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI (Mobilité)	Région Département Maison du Tourisme	• Plan vélo CARCT • Programme Alvéole+ • Territoire d'industrie • LEADER	Renforcement action existante	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

RTA : régie régionale des transports de l'Aisne

ACTION MOB3 : TRAVAILLER AVEC LA RÉGION POUR RENFORCER LA DESSERTE DE BUS ET DE TRAIN ET L'INTERMODALITÉ

MOB 3.4	Renforcer le transport solidaire (transport à la demande)

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI (Mobilité)	Département CODEV La Chapelle sur Chézy	TAD sur la CARCT AMI TIMS (CLER) PAMS* LEADER	Renforcement action existante	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

*PAMS : Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire

ACTION MOB4 : FAVORISER LA PRATIQUE DU COVOITURAGE

Contexte et objectifs

Les habitants du territoire sont fortement dépendants de la voiture pour leur déplacements quotidien lié au caractère rural du territoire ainsi qu'à la répartition des bassins d'emploi. Le secteur des transports représente 27% de la consommation d'énergie et 22% des émissions de GES. Or la concentration des lieux d'activité favorise la mutualisation des déplacements en voiture, pour réduire la part de l'autosolisme dans les déplacements quotidiens. La mise en lien des utilisateurs, la réalisation de plan de mobilité interne de la part des entreprises sont autant de leviers pour participer à la transformation de la mobilité.

Indicateurs d'impact	▪ Part modale du covoiturage ▪ Part de l'autosolisme	**Objectifs à 2030**	▪ 40% ▪ 1 trajet sur 3

Indicateurs de suivi opérationnel	Nombre d'aires de covoiturage sur le territoire	Part des entreprises ayant un plan de mobilité ou plan de mobilité commun	Nombre d'usagers du réseau local de covoiturage spontané
objectif à 2030 (fin du PCAET)	À définir	100% des entreprises de plus de 50 employés	En augmentation chaque année

Impacts climat-air-énergie	Adaptation au changement climatique	Réduction des émissions de GES	Maîtrise énergétique	Émissions de polluants atmosphériques	Séquestration	Production d'EnR

Cobénéfices socio-économiques et environnementaux	• **Réduction de la facture énergétique des carburants** • **Convivialité et rencontres (covoiturage)**
Incidences environnementales négatives potentielles	• **Pas d'incidences relevées**

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

MOB 4.1	Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR	Temporalité	
Mettre en place des aires de covoiturage sur des parkings existants	EPCI	Communes HDF Mobilité	Territoire d'industrie (desserte des zones d'activités) ; Aire à Rocourt Saint-Martin, Charly…	Renforcement, en cours de réflexion (Château-Thierry, La Chapelle sur Chezy)	Suivi	2025-2027	2028-2030

MOB 4.2	Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR	Temporalité	
Inciter à la mise en place de plans de déplacements dans les entreprises ou inter-entreprises (pour le télétravail et le covoiturage)	EPCI	Entreprises CCI	Territoire d'industrie (desserte des zones d'activités)	Oui	Suivi	2025-2027	2028-2030

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION MOB5 : DÉVELOPPER ET SÉCURISER LES ITINÉRAIRES CYCLABLES

Contexte et objectifs

Le territoire connaît un taux de motorisation élevé et une forte dépendance à l'automobile (79% des déplacements domicile-travail à l'échelle du PETR). En effet, ceci s'explique par un phénomène de périurbanisation marquée qui augmente les distances de déplacement et par un déficit d'information sur l'offre de transport sur le territoire. Cette dépendance rend les ménages vulnérables à la hausse du prix des carburants et contribue de manière significative aux émissions de GES : 22% des émissions pour l'ensemble des transports (mobilité des habitants et fret). La diversification des modes de transports passera également par le développement de la pratique du vélo, la CARCT a en effet déjà réalisé son plan vélo.

Indicateurs d'impact	▪ Part des actifs travaillant à moins de 10km de leur domicile qui utilise le vélo (ou autres modes actifs) comme mode de transport principal ▪ Part des petits trajets (de 0,5 km à 5km) effectués en vélo ou autre mode de déplacement actif	**Objectifs à 2030**	▪ 80% ▪ 80%

Indicateurs de suivi opérationnel et objectif à 2030 (fin du PCAET)	Nombre de km de voie cyclable sécurisée	Part des voies cyclables sécurisée dotées de signalisation	Part des actions du Plan vélo mises en œuvre	Linéaire d'aménagement cyclables réalisés
	En augmentation chaque année	Objectif : 80%	Objectif : 80%	Objectif : 30 km en 2028

Impacts climat-air-énergie	Adaptation au changement climatique	Réduction des émissions de GES	Maîtrise énergétique	Émissions de polluants atmosphériques	Séquestration	Production d'EnR

Cobénéfices socio-économiques et environnementaux	• **Amélioration de la santé des habitants** • **Amélioration de la sécurité routière** • **Accessibilité renforcée à la mobilité**
Incidences environnementales négatives potentielles	• **Artificialisation des sols (en cas de création d'infrastructures)** • **Paysage** • **Biodiversité** • **Risques (ruissellement)** • **Possible incidence sur le Réseau Natura 2000**

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION MOB5 : DÉVELOPPER ET SÉCURISER LES ITINÉRAIRES CYCLABLES

MOB 5.1

Identifier les manques de continuité des itinéraires cyclables (plan vélo sur la C4 articulé avec celui de la CARCT)

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI (Mobilité)	Communes Département	Plan vélo CARCT	Renforcement action existante	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

MOB 5.2

Créer des voies cyclables sécurisée sur les voies les plus passagères

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI (Mobilité) Communes	Département	Plan vélo CARCT	**Oui**	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

MOB 5.3

Finaliser la véloroute 52 touristique

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
Département	Communes (Charly) EPCI Département VNF	Plan vélo CARCT	**Oui**	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

MOB 5.4

Installer des panneaux de signalisation pour les cyclistes, indiquant les trajets sécurisés (plan de jalonnement)

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
Communes	EPCI Département	Plan vélo CARCT LEADER	**Oui**	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

MOB 5.5

Réaliser une carte des itinéraires cyclables

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA	Communes EPCI Département	Plan vélo CARCT randonnée.fr LEADER	Élargir action existante	Met en œuvre

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

MOB 5.6

Apaiser les centres-bourgs (réduire la vitesse, zones de rencontre, chicanes, etc.)

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
Communes	EPCI Département	Plan vélo CARCT Zone à 20 et 30 km/h à Château-Thierry	Non (La Chapelle sur Chezy) En cours de réflexion (Charly)	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION MOB6 : ACCOMPAGNER LA PRATIQUE DU VÉLO

Contexte et objectifs

Le territoire connaît un taux de motorisation élevé et une forte dépendance à l'automobile (79% des déplacements domicile-travail à l'échelle du PETR). En effet, ceci s'explique par un phénomène de périurbanisation et par un déficit d'information sur l'offre de transport sur le territoire. Cette dépendance rend les ménages vulnérables à la hausse du prix des carburants et contribue de manière significative aux émissions de GES : 22% des émissions pour l'ensemble des transports (mobilité des habitants et fret). La diversification des modes de transports grâce au développement de la pratique du vélo est une piste d'action stratégique pour le territoire et requiert un accompagnement spécifique. Le soutien au développement de la filière, le soutien financier aux particuliers, la formation à la sécurité routière sont autant de leviers à actionner pour faciliter ce changement de mobilité.

Indicateurs d'impact	▪ Part modale du vélo	**Objectifs à 2030**	▪ Entre 5% et 15%

Indicateurs de suivi opérationnel et objectif à 2030 (fin du PCAET)	Nombre d'achats de VAE* financés	Nombre de contrats de location de longue durée de VAE*	Nombre de personnes ayant assisté à un atelier de remise en selle	Nombre d'entreprises de la filière vélo
	2 000	5 000	à définir	à définir

Impacts climat-air-énergie	**Adaptation au changement climatique**	**Réduction des émissions de GES**	**Maîtrise énergétique**	**Émissions de polluants atmosphériques**	**Séquestration**	**Production d'EnR**

Cobénéfices socio-économiques et environnementaux	• **Amélioration de la santé des habitants** • **Amélioration de la sécurité routière** • **Accessibilité renforcée à la mobilité**

Incidences environnementales négatives potentielles	• **Pas d'incidences relevées**

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

VAE : Vélo à Assistance Electrique

ACTION MOB6 : ACCOMPAGNER LA PRATIQUE DU VÉLO

MOB 6.1

Mettre en place une aide financière à l'acquisition d'un VAE* ou d'une VAE cargo

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI	PETR - UCCSA Région Département	Plan vélo CARCT Aide CARCT	Renforcement action existante (CARCT)	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

MOB 6.2

Proposer un service de location longue durée d'un vélo ou VAE*

En lien avec ECO3.5

Exemple d'action menée : CC Périgord Limousin

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
Maison du tourisme EPCI (Mobilité)	Région Département	Plan vélo CARCT LEADER	Oui	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

MOB 6.3

Proposer des ateliers de remise en selle (grand public, public scolaire…)

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI (Mobilité, événementiel)	Association Etoile cycliste de Château-Thierry	Plan vélo CARCT Programme Savoir Rouler à Vélo LEADER	Renforcement, Action de la C4 dans les écoles	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

MOB 6.4	Proposer des ateliers de réparation de vélo

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI (Mobilité)	Associations Communes	CTE Plan vélo de la CARCT LEADER	**Oui**	Pilote / soutien

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

MOB 6.5	Soutenir l'installation d'acteurs (association ou entreprises) de la filière vélo (création d'un répertoire thématique actualisé…)

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI (dév. Eco)	Association Etoile cycliste de Château-Thierry	CRTE Plan vélo de la CARCT LEADER	**Oui**	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION ECO1 : DÉVELOPPER DES EMPLOIS LOCAUX NÉCESSAIRES À LA TRANSITION DURABLE

Contexte et objectifs

En dehors de l'industrie (14% des emplois) et de l'agriculture, l'économie locale se compose d'une majorité d'actifs qui travaillent dans le secteur des commerces, transports et services ainsi que dans le secteur public (administration publique, santé, enseignement, action sociale). Une partie de ces emplois peuvent contribuer directement à la transition écologique et énergétique, qui nécessite de la main d'œuvre sur de nombreux secteurs : énergie renouvelable, gestion de l'eau, agroécologie, études, infrastructures et services de transports, accompagnement au changement, formations, rénovation… Le développement de savoir-faire locaux est également gage de durabilité pour le territoire, avec des emplois pérennes. L'économie du territoire a donc un enjeu important de transformation et va nécessiter pour ce faire, le développement de savoir-faire locaux durables.

Indicateurs d'impact	▪ Nombre d'emplois « verts » sur le territoire ▪ Nombre d'entreprises locales de la filière réparation et réemploi	**Objectifs à 2030**	▪ À définir ▪ En augmentation

Indicateurs de suivi opérationnel	Nombre d'organismes de formations mobilisés dans la démarche	Nombre de projets entrepreneuriaux soutenus concourant au développement d'emplois « verts »
Objectif à 2030 (fin du PCAET)	à définir au lancement de l'étude	75% des projets économiques soutenus sur le territoire sont des emplois « verts »

Impacts climat-air-énergie	Adaptation au changement climatique	Réduction des émissions de GES	Maîtrise énergétique	Émissions de polluants atmosphériques	Séquestration	Production d'EnR
Impacts indirects						

Cobénéfices socio-économiques et environnementaux	• **Création d'emplois pérennes** • **Attractivité du territoire**

Incidences environnementales négatives potentielles	• **Paysage (indirectement, pour les activités en lien avec la rénovation énergétique)** • **Biodiversité (indirectement, pour les activités en lien avec la rénovation énergétique)** • **Possible incidence sur le Réseau Natura 2000**

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION ECO1 : DÉVELOPPER DES EMPLOIS LOCAUX NÉCESSAIRES À LA TRANSITION DURABLE

ECO 1.1

Identifier les compétences nécessaires à la transition écologique (ex : rénovation, agriculture, etc.) et les opportunités locales (savoir-faire locaux, etc.)

Exemple d'action : PNR du Haut-Jura

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI (dév. Éco)	CCI ; CMA Chambre d'Agriculture CAPEB Organismes de formations CNAM	• LEADER • Territoire d'industrie (Cibler et anticiper les formations nécessaires) • Action économique CARCT	Renforcement action existante	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

ECO 1.2

Travailler avec les organismes de formation locaux pour intégrer les compétences liées à la transition écologique et énergétique dans les formations initiales et continues existantes et développer de nouvelles formations locales

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI (dév. éco)	CCI ; CMA Chambre d'Agriculture CAPEB Organismes de formation (CFA, Lycées, Mission Locale) Mission Unesco (*sensibiliser*)	• LEADER • Territoire d'industrie (Cibler et anticiper les formations nécessaires) • Association « l'outil en main »	Renforcement action existante	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030
	À la suite de ECO1.2

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ECO 1.3 — Développer une stratégie d'accueil des entreprises en lien avec les filières identifiées

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI (dév. éco)	Délégation agriculture	LEADER	Renforcement action existante	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030
	À la suite de ECO1.2

ECO 1.4 — Soutenir des projets qui s'implantent sur le territoire (mettre à disposition des locaux, réhabiliter une friche, aide à l'investissement…)

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI (dév. éco)	Hauts-de-France Entreprises (aides financières)	Territoire d'industrie (friche) LEADER	Renforcement action existante (friches)	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

ECO 1.5 — Intégrer les filières identifiées dans des démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales ou dans les expérimentations France Travail

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI (dév. éco) PETR	CCI CMA Chambre d'Agriculture CAPEB ~~SPEL~~	Territoire d'industrie LEADER	Renforcement action existante	Pilote

Temporalité	
2025-2027	2028-2030
	À la suite de ECO1.2

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION ECO2 : SOUTENIR LES PROJETS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES

Contexte et objectifs

Les activités économiques du territoire représentent 6% des émissions de gaz à effet de serre totales pour le secteur tertiaire, 21% pour l'industrie et 28% pour l'agriculture. L'économie du territoire a donc un enjeu important de transformation et dans ce cadre les entreprises vont avoir besoin de conseil et d'accompagnement : formation aux changements de pratique, faciliter l'émergence des nouvelles filières, etc.

Indicateurs d'impact	▪ Emissions de GES du secteur industriel ▪ Emissions de GES du secteur tertiaire ▪ Quantité de chaleur fatale récupérée	**Objectifs à 2030**	▪ Réduction de 52% ▪ Réduction de 48% ▪ À préciser

Indicateurs de suivi opérationnel	Nombre d'entreprises formées et accompagnées	Nombre d'entreprises engagées dans la plateforme de matériaux	Nombre de chef-fes d'entreprises sensibilisés	% des rencontres avec les entreprises dédiées à des enjeux de transition énergétiques
Objectif à 2030 (fin du PCAET)	300 entreprises	25% des entreprises du BTP locales	90% (~1000 sur 6 ans)	40%

Impacts climat-air-énergie	Adaptation au changement climatique	Réduction des émissions de GES	Maîtrise énergétique	Émissions de polluants atmosphériques	Séquestration	Production d'EnR

Cobénéfices socio-économiques et environnementaux	• **Création d'emplois pérennes** • **Attractivité du territoire**

Incidences environnementales négatives potentielles	• **Pas d'incidences relevées**

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION ECO2 : SOUTENIR LES PROJETS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES

ECO 2.1 Mettre en lien les entreprises pour identifier les potentiels de récupération de matériaux (en particulier matériaux BTP)

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA	EPCI (déchets) Valor'Aisne CCI, CMA CAPEB	Territoire d'industrie LEADER	**Oui**	Met en œuvre

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

ECO 2.2 Proposer une plateforme (réelle ou virtuelle) de récupération des matériaux

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA	EPCI (déchets) Valor'Aisne, Entreprises, CCI, CMA CAPEB Mission Unesco *(appui)*	Territoire d'industrie LEADER	Oui	Met en œuvre

Temporalité	
2025-2027	2028-2030
	À la suite de ECO2.2

ECO 2.3 Sensibiliser les entreprises aux enjeux de la transformation du tissu économique au service de la transition écologique

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA	CCI ; CMA Hauts-de-France Entreprises EPCI (dév. éco) GRDF (*informer)* Mission Unesco *(sensibiliser)*	• LEADER • Territoire d'industrie • Soutien financier des EPCI (CCI, CMA, CA)	Oui	Pilote

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ECO 2.4

Identifier les industries productrices de chaleur pour pouvoir inciter au montage de projets de récupération de chaleur fatale

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
Communes (Ville de Château-Thierry)	CCI Industries UISA	LEADER Territoire d'industrie (étude d'opportunité sur les zones d'activités existantes)	Oui	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

ECO 2.5

Conditionner les aides financières des entreprises à des critères environnementaux

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI (dév. éco.)	-		Oui	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

ECO 2.6

Favoriser les centrales d'achats et les groupements de producteurs locaux

Exemple : création d'une SCIC d'achat d'énergie

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI (dév éco)	UISA CCI CMA	Territoire d'industrie	Renforcement action existante (en cours CARCT)	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION ECO3 : DÉVELOPPER L'ÉCOTOURISME

Contexte et objectifs

Le tourisme est une filière économique importante du territoire qui se situe entre la région parisienne et la Champagne. L'impact principal du tourisme est le transport des touristes qui se rendent sur le territoire. Tout comme les autres secteurs économiques, le tourisme se doit également de favoriser les pratiques touristiques respectueuses de l'environnement, afin de préserver les espaces naturels et paysagers et le patrimoine, qui garantissent l'attractivité du territoire. Le cyclotourisme, en plein essor, est une opportunité à saisir pour le territoire, d'autant plus au regard du bassin francilien qui représente une cible intéressante en termes de tourisme de proximité.

Indicateurs d'impact	▪ Kilométrage des chemins de randonnée, des véloroutes et des voies vertes ▪ % du PIB du tourisme liées aux activités « éco-tourisme » ▪ % des touristes se rendant sur le territoire en mobilité durable (covoiturage, bus, car, train, vélo, navette…)	**Objectifs à 2030**	▪ En augmentation ▪ 50% ▪ 50% des touristes

Indicateurs de suivi	Nombre de touristes usagers des services de mobilités durables locaux (VAE, navettes, trains…)	Part d'hébergeurs touristiques engagés dans des démarches durables (notamment Label Accueil Vélo)	Nombre d' « éco-touristes » (usagers des prestations relatives à l'éco-tourisme)
Objectifs à 2030	En augmentation chaque année	En augmentation chaque année	À définir

Impacts climat-air-énergie	Adaptation au changement climatique	Réduction des émissions de GES	Maîtrise énergétique	Émissions de polluants atmosphériques	Séquestration	Production d'EnR
			Impacts indirects			

Cobénéfices socio-économiques et environnementaux	• **Attractivité du territoire** • **Croissance de la filière tourisme** • **Préservation des espaces naturels (comportements touristiques vertueux)**
Incidences environnementales négatives potentielles	• **Pas d'incidences relevées**

*VAE : vélo à assistance électrique

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION ECO3 : DÉVELOPPER L'ÉCOTOURISME

ECO 3.1 — Communiquer localement (Sud de l'Aisne et Île-de-France proche) sur les activités touristiques « vertes » : randonnées, activités à vélo, activités fluviales, etc.

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
Maison du tourisme	Agence Aisne Tourisme EPCI ONF Mission Unesco *(communication)*	• Développement de la véloroute 52 • Schéma Départemental de Développement Touristique de l'Aisne • LEADER	Renforcement action existante	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

ECO 3.2 — Mobiliser les acteurs de l'œnotourisme pour concevoir des parcours « œnotourisme à vélo » avec location de vélo cargo

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
Maison du tourisme	Agence Aisne Tourisme CIVC, SGV Département Mission Unesco *(communication)*	• Développement de la véloroute 52 • Plan vélo CARCT • Schéma de Développement Touristique 02 • LEADER	Oui	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

ECO 3.3 — Travailler avec les hébergeurs touristiques pour les engager dans des démarches durables (clé verte, accueil vélo…)

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
Maison du tourisme	Agence Aisne Tourisme EPCI	Schéma Départemental de Développement Touristique de l'Aisne LEADER	Oui	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ECO 3.4

Faire connaître l'accessibilité du territoire en transport en commun dans la communication touristique

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR	Temporalité	
					2025-2027	2028-2030
Maison du tourisme	Agence Aisne Tourisme EPCI Département Mission Unesco *(communication)*	Actions de promotion Maison du tourisme et Agence Aisne Tourisme LEADER	Oui	Suivi		

ECO 3.5

Proposer un service de location de vélo pour les touristes qui arrivent sur le territoire en transports en commun

En lien avec MOB 6.2

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR	Temporalité	
					2025-2027	2028-2030
Maison du tourisme	Communes, EPCI	Plan vélo CARCT LEADER	Oui	Pilote		

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION ECO4 : SOUTENIR LA TRANSITION DU SECTEUR AGRICOLE ET VITICOLE

Contexte et objectifs

57% de la surface du PETR UCCSA est occupée par des terres agricoles qui représente à ce titre une composante majeure de l'identité du territoire. La culture de céréales et de colza domine sur le territoire et l'élevage tient également une part importante. L'activité viticole (appellation champagne) occupe une partie des territoires de la CARCT et de la C4. Le secteur agricole est le 1er secteur émetteur de gaz à effet de serre directs (28% des émissions totales) dont 45% proviennent des cultures (intrants azotés) et 35% de l'élevage (méthane). Il est également le plus vulnérable face au changement climatique et ses impacts (sécheresses, perturbation du cycle de floraison, canicules, ruissellements…) tandis que 11% des prélèvements en eau sont pour le ce secteur. La transition écologique agricole et viticole représente donc un enjeu majeur pour le territoire tant par son importance dans l'identité du territoire, que dans sa vulnérabilité au changement climatique.

Indicateurs d'impact	▪ Part d'exploitations en agriculture biologique, bas carbone ou à haute valeur environnementale ▪ Emissions de GES de l'agriculture ▪ Séquestration carbone du territoire (haies, agroforesterie, conservation des sols…)	**Objectifs à 2030**	▪ 60% ▪ Réduction de 28% ▪ La séquestration carbone équivaut à 56% des émissions de GES du territoire

Indicateurs de suivi opérationnel et objectif à 2030 (fin du PCAET)	Nombre d'agriculteurs accompagnés sur le développement de nouvelles pratiques	Nombre de viticulteurs accompagnés sur le développement de nouvelles pratiques	Nombre de km linéaires de haies
	70%	70%	À définir

Impacts climat-air-énergie	Adaptation au changement climatique	Réduction des émissions de GES	Maîtrise énergétique	Émissions de polluants atmosphériques	Séquestration	Production d'EnR

Cobénéfices socio-économiques et environnementaux	• **Préservation et développement de la biodiversité** • **Diversification agricole locale et meilleure souveraineté alimentaire** • **Résilience économique des agriculteurs face aux crises climatiques**
Incidences environnementales négatives potentielles	• **Pas d'incidences relevées**

Date de transmission de l'acte : 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION ECO4 : SOUTENIR LA TRANSITION DU SECTEUR AGRICOLE ET VITICOLE

ECO 4.1 — Poursuivre l'accompagnement technique des agriculteurs et viticulteurs à des nouvelles pratiques

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
Chambre d'Agriculture CIVC	EPCI Lycée agricole Syndicats agricoles Coopératives Mission Unesco *(sensibiliser)*	PAT du Sud de l'Aisne Plan Climat Filière Champagne (CIVC) LEADER	-	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

ECO 4.2 — Soutenir les expérimentations sur le territoire (mise à disposition de terres, soutien financier, agroforesterie, plantation de haies…)

En lien avec CONS 2.2

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA EPCI (dév. éco) Communes (foncier)	Chambre d'Agriculture ; Groupement d'agriculteurs ; Association Planteurs volontaires (haies) ; Association Bio en HDF ; GRDF (informer) ; Terre de Liens (foncier) ; Mission Unesco *(sensibiliser)*	PAT du Sud de l'Aisne LEADER Aides de l'ADEME	-	Met en œuvre

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

ECO 4.3 — Intégrer la préservation des terres agricoles dans les documents d'urbanisme et notamment dans les PLU et PLUi

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA EPCI (PLUi) Communes (PLU)	Acteurs agricoles CAUE, DDT Mission Unesco *(appui)*	SCOT du Sud de l'Aisne PLUiH CARCT	Renforcement action existante	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030
Au fil des révisions SCOT,PLU et PLUi	

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION CONS1 : FAVORISER L'ALIMENTATION DURABLE, LOCALE, ET SAINE

Contexte et objectifs

57% de la surface du PETR UCCSA est occupée par des terres agricoles ce qui lui confère un potentiel de pouvoir produire 90 % de la consommation alimentaire actuelle par la production locale. La production agricole locale est élevée mais elle est très spécialisée. Avec la mutation du secteur agricole et viticole induite par l'érosion de la biodiversité et les crises climatiques plus fréquentes (voir Axe III), c'est une opportunité pour développer des cultures plus diverses sur le territoire, qui sont encouragées par des consommations de produits durables et locaux.

Indicateurs d'impact	▪ Part de local dans la consommation de denrées alimentaires ▪ Part de local dans la restauration scolaire	**Objectifs à 2030**	▪ 25% ▪ 50%

Indicateurs de suivi opérationnel Objectif à 2030 (fin du PCAET)	Part des habitants sensibilisés à l'alimentation saine et durable	Part des élèves sensibilisés à l'alimentation saine et durable	Part du personnel de cuisine formé à l'alimentation durable	Nombre d'écoles engagés dans une démarche d'alimentation saine
	50%	90%	90%	90%

Impacts climat-air-énergie	Adaptation au changement climatique	Réduction des émissions de GES	Maîtrise énergétique	Émissions de polluants atmosphériques	Séquestration	Production d'EnR

Cobénéfices socio-économiques et environnementaux	• **Accès à une alimentation plus locale et saine pour les consommateurs** • **Soutien des producteurs locaux et retombées économiques locales** • **Diversification agricole locale et meilleure souveraineté alimentaire**

Incidences environnementales négatives potentielles	• **Pas d'incidences relevées**

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION CONS1 : FAVORISER L'ALIMENTATION DURABLE, LOCALE, ET SAINE

CONS 1.1 — Faire connaître les producteurs locaux qui font de la vente directe et les magasins de producteurs locaux

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI (PAT)	Chambre d'Agriculture Communes Maison du tourisme	PAT du Sud de l'Aisne LEADER	-	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

CONS 1.2 — Sensibiliser les habitants aux impacts environnementaux des produits alimentaires en faisant le lien avec les enjeux de santé

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI (PAT)	Chambre d'Agriculture Communes Communes (Charly)	PAT du Sud de l'Aisne LEADER	-	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

CONS 1.3 — Sensibiliser les enfants au bien-manger

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI (PAT)	Chambre d'Agriculture Communes Etablissements scolaires	PAT du Sud de l'Aisne LEADER	-	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION CONS1 : FAVORISER L'ALIMENTATION DURABLE, LOCALE, ET SAINE

CONS 1.4

Revoir les menus de la restauration collective et former le personnel de cuisine

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR	Temporalité	
					2025-2027	2028-2030
Communes	Etablissements scolaires Chambre d'Agriculture	PAT du Sud de l'Aisne LEADER	Oui	Suivi		

CONS 1.5

Organiser des ateliers pour apprendre à cuisiner par soi-même, de façon équilibrée et moins carnée, et en réduisant le gaspillage alimentaire

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR	Temporalité	
					2025-2027	2028-2030
EPCI (PAT)	-	PAT du Sud de l'Aisne LEADER	-	Suivi		

CONS 1.6

Mettre en place une aide financière locale ciblée vers des produits durables et locaux pour faciliter l'accès à une alimentation saine et durable aux publics précaires

Exemple : dispositif P.A.N.I.E.R (CARCT)

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR	Temporalité	
					2025-2027	2028-2030
EPCI	Associations d'aide alimentaire (Solaal) Communes Chambre d'Agriculture	PAT du Sud de l'Aisne LEADER	En cours de réflexion (CARCT)	Suivi		

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION CONS2 : SOUTENIR LA DIVERSIFICATION ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

Contexte et objectifs

57% de la surface du PETR UCCSA est occupée par des terres agricoles ce qui lui confère un potentiel de pouvoir produire 90 % de la consommation alimentaire actuelle par la production locale. La production agricole locale est élevée mais elle est très spécialisée. Avec la mutation du secteur agricole et viticole induite par l'érosion de la biodiversité et les crises climatiques plus fréquentes (voir Axe III), c'est une opportunité pour développer des cultures plus diverses sur le territoire. La diversification alimentaire permet d'améliorer la résilience alimentaire du territoire (moteur pour la diversification des cultures) et diminuer les pressions du système agricole sur l'environnement (préservation de la biodiversité, cultures moins consommatrices d'eau, etc.)

Indicateurs d'impact	▪ Variétés de productions alimentaires sur le territoire	**Objectifs à 2030**	▪ En augmentation

Indicateurs de suivi opérationnel	Part des actions du PAT réalisées ou en cours de réalisation	Nombre de projets de diversification alimentaire soutenus
Objectif à 2030 (fin du PCAET)	100%	Une dizaine

Impacts climat-air-énergie	**Adaptation au changement climatique**	**Réduction des émissions de GES**	**Maîtrise énergétique**	**Émissions de polluants atmosphériques**	**Séquestration**	**Production d'EnR**

Cobénéfices socio-économiques et environnementaux	• **Accès à une alimentation plus locale** • **Soutien des producteurs locaux et retombées économiques locales** • **Meilleure souveraineté alimentaire**

Incidences environnementales négatives potentielles	• **Pas d'incidences relevées**

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION CONS2 : SOUTENIR LA DIVERSIFICATION ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

CONS 2.1 — Mettre en œuvre, pérenniser et élargir les actions du Plan alimentaire territorial

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI (PAT)	Chambre d'Agriculture	PAT du sud de l'Aisne LEADER	Renforcement action existante	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

CONS 2.2 — Soutenir (aides financières, mise à disposition de fonciers, etc.) les porteurs de projets agricoles diversifiés ou manquants sur le territoire (maraîchage, légumineuses, vergers..)

En lien avec ECO4.3

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA EPCI (PAT) Communes (foncier)	Chambre d'Agriculture SAFER	PAT du sud de l'Aisne Aides à la conversion de la PAC LEADER	-	Pilote

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

CONS 2.3 — Former les jeunes agriculteurs pour inciter au développement de productions diversifiées

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
Lycée agricole	Chambre d'Agriculture CFA Bio en Hauts-de-France Terre de liens	PAT du sud de l'Aisne	-	Pilote

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION CONS3 : AMÉLIORER LA GESTION DE L'EAU

Contexte et objectifs

L'économie du territoire est composée d'activités fortement dépendantes à la ressource en eau qui sont l'industrie et l'agriculture. En effet, l'industrie consomme 29% des prélèvements en eau et l'agriculture 11%. Or le territoire est exposé aux perturbations du cycle de l'eau : les précipitations annuelles ont baissé de 19% en moyenne entre 1950 et 2018, on observe une baisse du débit des cours d'eau ou encore l'augmentation du nombre de jours de sécheresse cumulés depuis 1950 et il y a eu 53 arrêtés catastrophe naturelle entre 1983 – 2018 dont 46 dus aux inondations et coulées de boues. Il s'agit donc pour le PETR UCCSA d'adopter une stratégie de gestion de l'eau qui réponde aux différents besoins du territoire.

Indicateurs d'impact	▪ Fuites d'eau sur les réseaux d'eau ▪ Baisse des prélèvements en eau sur le territoire	**Objectifs à 2030**	▪ Réduction de 90% des fuites ▪ Réduction de 10%

Indicateurs de suivi opérationnel **Objectif à 2030 (fin du PCAET)**	Couverture du territoire par un schéma directeur des eaux pluviales
	100% du territoire couvert

Impacts climat-air-énergie	Adaptation au changement climatique	Réduction des émissions de GES	Maîtrise énergétique	Émissions de polluants atmosphériques	Séquestration	Production d'EnR

Cobénéfices socio-économiques et environnementaux	• **Accessibilité financière aux besoins essentiels en eau (tarification incitative)** • **Baisse des pertes financières liées aux fuites d'eau** • **Baisse des pertes économiques induites par les périodes de sécheresses**

Incidences environnementales négatives potentielles	• **Pas d'incidences relevées**

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION CONS3 : AMÉLIORER LA GESTION DE L'EAU

CONS 3.1

Poursuivre le repérage des fuites d'eau sur le réseau d'eau potable

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR	Temporalité	
					2025-2027	2028-2030
EPCI USESA Et les autres syndicats d'eau	-	SDAGE Seine-Normandie Aides de l'agence de l'eau Seine Normandie LEADER Contrat eau et climat	-	Suivi		

CONS 3.2

Élaborer un ou plusieurs schémas directeurs de gestion des eaux pluviales couvrant le territoire du PETR pour proposer une gestion des eaux pluviales adaptée au territoire

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR	Temporalité	
					2025-2027	2028-2030
EPCI Communes	Chambre d'Agriculture CCI CODEV Syndicat de rivières	SDAGE Seine-Normandie	Action en cours pour la CARCT	Suivi		

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION CONS4 : RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'EAU

Contexte et objectifs

L'économie du territoire est composée d'activités fortement dépendantes à la ressource en eau qui sont l'industrie et l'agriculture. En effet, l'industrie consomme 29% des prélèvements en eau et l'agriculture 11%. Or le territoire est exposé aux perturbations du cycle de l'eau : les précipitations annuelles ont baissé de 19% en moyenne entre 1950 et 2018, on observe une baisse du débit des cours d'eau ou encore l'augmentation du nombre de jours de sécheresse cumulées depuis 1950 et il y a eu 53 arrêtés catastrophe naturelle entre 1983 – 2018 dont 46 dus aux inondations et coulées de boues. Il s'agit donc pour le PETR UCCSA d'accompagner les différents secteurs (industrie, agriculture, consommation des ménages, etc.) dans leur adaptation face à ces conséquences notamment via la réduction de la consommation d'eau.

Indicateurs d'impact	▪ Prélèvements en eau de l'industrie ▪ Prélèvements en eau de l'agriculture	**Objectifs à 2030**	▪ Réduction de 10% ▪ Réduction de 10%

Indicateurs de suivi opérationnel	Part des particuliers équipés de récupérateur d'eau de pluie	Part des entreprises équipées de récupérateur d'eau de pluie	Part des exploitations agricoles équipées de récupérateur d'eau de pluie
objectif à 2030 (fin du PCAET)	20%	100% des plus gros consommateurs	50%

Impacts climat-air-énergie	**Adaptation au changement climatique**	**Réduction des émissions de GES**	**Maîtrise énergétique**	**Émissions de polluants atmosphériques**	**Séquestration**	**Production d'EnR**

Cobénéfices socio-économiques et environnementaux	• **Préservation de la biodiversité notamment zones humides** • **Économies financières pour les consommateurs** • **Baisse des coûts de traitement de l'eau**	*Incidences environnementales négatives potentielles*	• **Pas d'incidences relevées**

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION CONS4 : RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'EAU

CONS 4.1

Mettre en place la tarification incitative de l'eau sur tout le territoire (C4 en plus de la CARCT)

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR	Temporalité	
					2025-2027	2028-2030
USESA	Chambre d'Agriculture CCI EPCI CODEV	Tarification incitative de la CARCT sur l'assainissement	*Élargissement action existante*	Suivi		

CONS 4.2

Inciter les particuliers à la diminution des consommations d'eau en toute saison et à utiliser l'eau de pluie

Ex : expérimenter des toilettes sèches lors d'événements publics pour illustrer les actions possibles

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR	Temporalité	
					2025-2027	2028-2030
USESA	Agence de l'eau CODEV Département	SDAGE Seine-Normandie LEADER Contrat eau et climat	-	Pilote		

CONS 4.3

Inciter les entreprises à la diminution des consommations d'eau en toute saison, à utiliser l'eau de pluie, à recycler l'eau

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR	Temporalité	
					2025-2027	2028-2030
USESA	Agence de l'eau CCI CMA CODEV EPCI	SDAGE Seine-Normandie LEADER Contrat eau et climat	-	Suivi		

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION CONS4 : RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'EAU

CONS 4.4 — Inciter les agriculteurs à la diminution des consommations d'eau en toute saison

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
USESA	Agence de l'eau Chambre d'agriculture Département Mission Unesco	SDAGE Seine-Normandie Accompagnement de l'agence de l'eau Seine Normandie Plan eau filière Champagne	Oui	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

CONS 4.5 — Elaborer un plan d'urgence sécheresse pour définir les usages prioritaires en période de tension

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI (Gestion de l'eau)	Communes USESA Chambre d'Agriculture Préfecture, CCI CODEV	SDAGE Seine-Normandie Plans communaux de sauvegarde	Oui	Pilote

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

CONS 4.6 — Financer des dispositifs complets des récupérations/réutilisation à usage ménager d'eau de pluie pour les particuliers

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI (Gestion de l'eau)	Département USESA	Aides à l'échelle des régions, départements, communes	-	Pilote

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION RES1 : PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Contexte et objectifs

La biodiversité est une ressource cruciale pour fournir des produits alimentaires, de la biomasse (pour la construction, se chauffer…) mais elle est aussi un marqueur de l'identité et des paysages du territoire. Les écosystèmes sont cependant impactés par les activités humaines et par les dérèglements climatiques, ce qui les rend très fragiles. Pourtant les solutions fondées sur la nature sont au cœur de l'adaptation du territoire face aux crises climatiques : zones humides faisant tampon face aux inondations, zones arborées étant des îlots de fraicheur …

Indicateurs d'impact	▪ Part des zones humides restaurées ▪ Niveau d'abondance moyenne des espèces	**Objectifs à 2030**	▪ À définir ▪ À définir

Indicateurs de suivi opérationnel Objectif à 2030 (fin du PCAET)	Continuités écologiques (indicateurs TVB)	Surfaces de zones protégées sur le territoire (zones natura 2000 par ex)	Surface des zones de biodiversité restaurées
	À définir	À définir	À définir

Impacts climat-air-énergie	**Adaptation au changement climatique**	**Réduction des émissions de GES**	**Maîtrise énergétique**	**Émissions de polluants atmosphériques**	**Séquestration**	**Production d'EnR**

Cobénéfices socio-économiques et environnementaux	• **Préservation des paysages et de l'attractivité du territoire**	*Incidences environnementales négatives potentielles*	• **Pas d'incidences relevées**

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION RES1 : PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

RES 1.1 — Identifier les zones de biodiversité à préserver/développer pour renforcer les continuités écologiques

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA	CPIE CODEV Syndicats de rivière Conservatoire d'espaces naturels Hauts de France LPO Mission Unesco Chambre d'Agriculture	Stratégie Nationale pour la Biodiversité Plan biodiversité filière Champagne trame verte et bleue du SCoT	Renforcement action existante	Pilote / incite

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

RES 1.2 — Restaurer des zones humides

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI	Syndicats de rivière Agence de l'eau CPIE, Communes Conservatoire d'espaces naturels Hauts de France VNF Chambre d'Agriculture	Stratégie Nationale Biodiversité LEADER	Oui	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

RES 1.3 — Protéger les espaces naturels (créer des zones Natura 2000 par exemple)

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA Communes et EPCI (Urbanisme)	Région Département Conservatoire d'espaces naturels Hauts de France Chambre d'Agriculture	PLU, PLUi(H) et SCoT Stratégie Nationale pour la Biodiversité SCOT LEADER	Renforcement action existante (en cours PLUiH CARCT)	Pilote

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION RES2 : AMÉLIORER LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

Contexte et objectifs

Le territoire du PETR UCCSA possède une surface forestière de 28 670 ha (26% du territoire), avec 75% de forêts privées à l'échelle de la région*. Les forêts sont de véritables réservoirs de biodiversité et ressources stratégiques pour l'économie. Cependant ces écosystèmes subissent des pressions des activités humaines et par les dérèglements climatiques. Alors que le bois est une ressource clé pour la transition énergétique : bois de construction, bois-énergie, et un réservoir de séquestration carbone, il est important d'améliorer la gestion durable de cette ressource.

Indicateurs d'impact	▪ Part des forêts couvertes par un plan de gestion simple ▪ Part des forêts labelisées PEFC	**Objectifs à 2030**	▪ 50% ▪ 40%

Indicateurs de suivi opérationnel Objectif à 2030 (fin du PCAET)	Part des propriétaires sensibilisés à la gestion durable de leur forêt	Surface d'ourlets forestiers	Part des propriétaires forestiers signataires de la charte
	60%	À définir	50%

Impacts climat-air-énergie	**Adaptation au changement climatique**	**Réduction des émissions de GES**	**Maîtrise énergétique**	**Émissions de polluants atmosphériques**	**Séquestration**	**Production d'EnR**

Cobénéfices socio-économiques et environnementaux	• **Préservation des paysages et de l'attractivité du territoire**	*Incidences environnementales négatives potentielles*	• **Pas d'incidences relevées**

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

* FIBOIS HDF : https://www.fibois-hdf.fr/foret/les-forets-des-hauts-de-france/

ACTION RES2 : AMÉLIORER LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

RES 2.1 — Mobiliser les propriétaires forestiers pour inciter à gérer durablement leurs parcelles

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA	Coforaisne FRANSYLVA AISNE CETEF CRPF Communes	LEADER	**Oui**	Pilote

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

RES 2.2 — Créer des ourlets forestiers qui permettent de réduire les risques incendie et sont très favorables à la biodiversité

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA	ONF Coforaisne FRANSYLVA AISNE CETEF CRPF	Dispositif de défense des forêts contre les incendies (ONF) LEADER	**Oui**	Pilote

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

RES 2.3 — Proposer/inciter des opérations d'aménagement forestier pour faciliter la réalisation de plans de gestion

Exemples : *Plans de gestion déjà adoptés sur le territoire ou dans la région*

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA	ONF Coforaisne FRANSYLVA AISNE CETEF CRPF	LEADER	**Oui**	Pilote

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION RES2 : AMÉLIORER LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

RES 2.4

Travailler sur l'adaptation des essences forestières locales au réchauffement climatique (sans introduire d'espèces exotiques envahissantes)

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR	Temporalité	
					2025-2027	2028-2030
PETR UCCSA en attendant d'identifier un porteur	ONF Coforaisne FRANSYLVA AISNE CETEF CRPF	Outil ClimEssences LEADER	**Oui**	Pilote		

RES 2.5

Réaliser une charte forestière pour mettre en place des bonnes pratiques

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR	Temporalité	
					2025-2027	2028-2030
PETR UCCSA En attendant d'identifier un porteur	ONF Coforaisne FRANSYLVA AISNE CETEF CRPF	Master plan régional forêt-bois 2022-2027 Hauts-de-France Actions de promotion de l'agroforesterie et vitiforesterie (CARCT) LEADER	**Oui**	Pilote		

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION RES3 : DYNAMISER LA FILIÈRE BOIS LOCALE

Contexte et objectifs

La filière bois représente un atout pour le territoire qui possède une surface forestière de près de 30 000 ha (26% du territoire) et un réseau d'acteurs déjà organisé (Coforaisne, FRANSYLVA AISNE, CETEF, FIBOIS Hauts-de-France). La dynamisation de la filière bois répond à de multiples enjeux : diminution de l'impact carbone des matériaux (matériaux biosourcés et locaux), la séquestration de carbone, le bois-énergie dans les logements ou en réseau de chaleur… tout en renforçant le développement économique du territoire.

Indicateurs d'impact	▪ Production annuelle de bois-énergie	**Objectifs à 2030**	▪ 9 000 m3 / an (22 GWh par an)

Indicateurs de suivi opérationnel Objectif à 2030 (fin du PCAET)	Nombre d'installation d'acteurs de la 1ère et de la 2ème transformation du bois soutenues	Part de bois local (plaquettes par ex.) dans les chaudières bois des collectivités	Part de bois local pour les matériaux des collectivités (construction, rénovation, mobilier urbain…)	Nombre de chaufferies collectives et petits réseaux de chaleur alimentés au bois-énergie soutenus
	À définir	60%	40%	à définir

Impacts climat-air-énergie	Adaptation au changement climatique	Réduction des émissions de GES	Maîtrise énergétique	Émissions de polluants atmosphériques	Séquestration	Production d'EnR

Cobénéfices socio-économiques et environnementaux	• **Création d'emplois locaux** • **Retombées économiques locales**

Incidences environnementales négatives potentielles	• **Air (émissions de particules fines liées à la combustion du bois)**

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION RES3 : DYNAMISER LA FILIÈRE BOIS LOCALE

RES 3.1 — Soutenir l'installation d'acteurs de la 1ère et de la 2ème transformation du bois (scierie, séchage…)

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA En attendant de trouver un porteur	ONF FIBOIS HDF Observabois HDF	Master plan régional forêt-bois 2022-2027 Hauts-de-France LEADER	-	Pilote

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

RES 3.2 — Consommer du bois local (plaquettes par ex.) dans les chaudières bois des collectivités

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA EPCI (dév. éco)	Communes ONF FIBOIS HDF	Dotation de Soutien à l'Investissement Local Le fonds chaleur	Oui	Incite

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

RES 3.3 — Consommer du bois local pour les matériaux des collectivités (construction, rénovation, mobilier urbain…)

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA EPCI (dév. éco)	Communes ONF FIBOIS HDF	Cartographie des réalisation bois dans la région LEADER	Oui	Incite

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION RES3 : DYNAMISER LA FILIÈRE BOIS LOCALE

RES 3.4	Aider au montage d'une SCIC intermédiaire entre les producteurs et les consommateurs de bois-énergie et avec les collectivités inclues

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA	ONF, Entreprises FIBOIS HDF Observabois HDF	Master plan régional forêt-bois 2022-2027 Hauts-de-France LEADER	Oui	Pilote

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

RES 3.5	Étudier et soutenir la mise en place de chaufferies collectives et petit réseau de chaleur alimentées au bois énergie (ou miscanthus) reliant plusieurs bâtiments publics, privés…

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA	ONF FIBOIS HDF EPCI	Dotation de Soutien à l'Investissement Local Fonds chaleur LEADER Territoires d'industrie	Étude en cours sur Château-Thierry	Met en œuvre

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION RES4 : INCITER L'ÉMERGENCE DE PROJETS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLES (ÉLECTRICITÉ, CHALEUR, BIOGAZ)

Contexte et objectifs

Le territoire du PETR UCCSA possède une production importante d'énergies renouvelables, couvrant 24% de ses consommations énergétiques annuelles. Cette production renouvelable a un potentiel supplémentaire mobilisable (hors-éolien) : photovoltaïques, géothermiques, hydroélectriques sur la filière bois-énergie (action RES 3 spécifique au bois). Ces énergies renouvelables visent à diminuer la forte dépendance du territoire aux produits pétroliers (65% des consommations énergétiques assurées par des énergies fossiles). Le territoire souhaite maitrise le développement des énergies renouvelables, notamment via la diversification des technologies de production d'énergies renouvelables telles que les réseaux de chaleur ou la production de biogaz.

Indicateurs d'impact	▪ Production annuelle d'énergie hydro-électrique ▪ Production annuelle d'énergie renouvelable	**Objectifs à 2030**	▪ 40 GWh en 2030 ▪ Multiplication par 3 (40% de la consommation)

Indicateurs de suivi opérationnel Objectif à 2030 (fin du PCAET	Nombre de projets soutenus	Nombre de projets d'hydroélectricité	Niveau de production d'énergie de la SEM
	Objectif : à définir	Objectif : à définir en fonction des objectifs de production d'énergie	Objectif : à définir en fonction des objectifs de production d'énergie

Impacts climat-air-énergie	Adaptation au changement climatique	Réduction des émissions de GES	Maîtrise énergétique	Émissions de polluants atmosphériques	Séquestration	Production d'EnR

Cobénéfices socio-économiques et environnementaux	• **Création d'emplois locaux** • **Retombées économiques locales**

Incidences environnementales négatives potentielles	• **Air (émissions de particules fines liées à la combustion du bois)** • **Energie et climat (émissions de GES pour le transport de matières méthanisables)** • **Artificialisation des sols** • **Paysage** • **Biodiversité** • **Eau** • **Risques** • **Possible incidence sur le Réseau Natura 2000**

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION RES4 : INCITER L'ÉMERGENCE DE PROJETS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLES (ÉLECTRICITÉ, CHALEUR, BIOGAZ)

RES 4.1

Accompagner les porteurs de projets (soutien ingénierie, financement…) selon des critères définis à l'échelle du territoire (projets impliquant les citoyens ; préservation des terres agricoles ; retombées locales…)

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI, PETR	GRDF *(fédérer les acteurs)* USEDA, Communes, Mission Unesco *(appui),* Chambre d'Agriculture	LEADER	Renforcement	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

RES 4.2

Définir les zones pouvant accueillir des projets ENR et les inscrire dans les documents d'urbanisme

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
Communes (ZA ENR, PLU) PETR UCCSA (SCOT) EPCI (PLUi)	CAUE DDT GRDF Mission Unesco *(appui)*	S3RenR des Hauts-de-France LEADER	En cours	Mise en œuvre

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

RES 4.3

Soutenir les projets d'hydroélectricité

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA	CAUE DDT VNF BAMEO Communes (Charly)	S3RenR des Hauts-de-France PLUiH (zones d'accélération des EnR) LEADER	**Oui**	Pilote

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION RES4 : INCITER L'ÉMERGENCE DE PROJETS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLES (ÉLECTRICITÉ, CHALEUR, BIOGAZ)

RES 4.4

Définir une charte des critères des projets ENR sur le territoire pour chaque filière (types de projets, surfaces concernées, gouvernance, financements citoyens, intégration paysagère, concertation publique…)

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR	Temporalité	
					2025-2027	2028-2030
PETR UCCSA Mission Unesco	CAUE VNF BAMEO GRDF (contributeur) CCI CODEV USEDA	S3RenR des Hauts-de-France LEADER	En cours de réflexion (La Chapelle sur Chezy)	Pilote		

RES 4.5

Prendre part à une SEM ou une SCIC existante ou en créer une pour porter des projets ENR par la collectivité, partenariat foncier avec SEM énergie

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR	Temporalité	
					2025-2027	2028-2030
EPCI Communes	UISA, BAMEO GRDF CCI CODEV Mission Unesco USEDA *(en cours de réflexion)*	SEM énergies Hauts-de-France LEADER	Renforcemen, dont création en 2024 de la SCIC AISNER	Suivi, Accompagnement		

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION RES5 : ACCOMPAGNER LES HABITANTS ET ACTEURS DU TERRITOIRE DANS LA CONNAISSANCE ET L'ACTION

Contexte et objectifs

L'ensemble des actions à mener par le territoire dans le cadre de son plan climat concernent l'ensemble de ses parties prenantes d'une part et consiste en de larges transformations d'autres part. La transformation de la mobilité, l'adoption de comportements de sobriété, le développement des énergies renouvelables sont autant d'actions dont le succès est conditionné par la concourt de l'ensemble des parties prenantes dont les habitants du territoire. Afin de faciliter cette mobilisation, il apparaît donc crucial de former et sensibiliser les habitants aux différentes notions liées à la transition écologique et aux actions menées par la collectivité.

Indicateurs d'impact	▪ Habitants et acteurs formés aux enjeux du Plan Climat ▪ Part des habitants disposant d'une source de production d'énergie renouvelable	**Objectifs à 2030**	▪ 100% des habitants ont été invités à une formation ▪ 40%

Indicateurs de suivi opérationnel	Nombre de participants aux défis annuels	Nombre d'ateliers et conférences (actions locales, enjeux, bonnes pratiques…)	Nombre de campagnes de communication thématiques PCAET
Objectif à 2030 (fin du PCAET)	x2 chaque année	4 par an	1 par semestre

Impacts climat-air-énergie	Adaptation au changement climatique	Réduction des émissions de GES	Maîtrise énergétique	Émissions de polluants atmosphériques	Séquestration	Production d'EnR
Impacts indirects						

Cobénéfices socio-économiques et environnementaux	• **Motivation collective** • **Valorisation des actions locales** • **Convivialité** • **Montée en compétence, encapacitation**
Incidences environnementales négatives potentielles	• **Pas d'incidences relevées**

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION RES5 : ACCOMPAGNER LES HABITANTS ET ACTEURS DU TERRITOIRE DANS LA CONNAISSANCE ET L'ACTION

RES 5.1 — Animer des défis en lien avec les problématiques liées à l'énergie et aux ressources

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA	Communes CODEV CPIE Mission Unesco *(communication)*	Défi Energie DECLICS LEADER	**Oui**	Pilote

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

RES 5.2 — Organiser des ateliers et des conférences auprès des habitants pour diffuser les actions mises en place sur le territoire

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA	Communes CODEV CPIE GRDF (sensibilisation) USESA Mission Unesco *(communication, appui)*	• Actions du CPIE • Ateliers Service déchets CARCT, USESA • Ateliers prévus dans le PAT • LEADER	Renforcement Action existante	Pilote

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

RES 5.3 — Diffuser des guides des bonnes pratiques dans tous les foyers

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA	Communes CODEV CPIE USESA (publications d'articles, envoi d'un bulletin semestriel abonnés) Mission Unesco *(communication, appui)*	• Actions du CPIE • Ateliers Service déchets CARCT, USESA • Ateliers prévus dans le PAT • LEADER	**Oui**	Pilote

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION RES5 : ACCOMPAGNER LES HABITANTS ET ACTEURS DU TERRITOIRE DANS LA CONNAISSANCE ET L'ACTION

RES 5.4 — Centraliser les solutions locales

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR	Temporalité	
					2025-2027	2028-2030
PETR UCCSA	Communes EPCI CODEV CPIE	Actions de La compagnie des tiers lieux (association HDF) LEADER	**Oui**	Met en œuvre		

RES 5.5 — Organiser un événement local « Assises du Climat » pour faire connaître les solutions locales et créer de l'inspiration entre les acteurs

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR	Temporalité	
					2025-2027	2028-2030
PETR UCCSA	EPCI CODEV CPIE GRDF (*contributeur*)	Actions CPIE LEADER	**Oui**	Pilote		

RES 5.6 — Faire des campagnes de communication sur les différentes thématiques du Plan climat : habitat, mobilité, eau, culture du risque climatique… en accentuant sur les bénéfices (financiers, santé…)

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR	Temporalité	
					2025-2027	2028-2030
PETR UCCSA	EPCI Communes CODEV CPIE GRDF (sensibilisation) Mission Unesco *(communication)*	Actions CPIE Communication réseaux sociaux CARCT LEADER	Renforcement action existante	Met en œuvre / Pilote		

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION RES6 : SOUTENIR LES DYNAMIQUES COLLECTIVES

Contexte et objectifs

L'ensemble des actions à mener par le territoire dans le cadre de son plan climat concernent l'ensemble de ses parties prenantes d'une part et consiste en de larges transformations d'autres part. La transformation de la mobilité, l'adoption de comportements de sobriété, le développement des énergies renouvelables sont autant d'actions dont le succès est facilité par des partages d'expériences, une mobilisation collective, des dynamiques locales et citoyennes, des modèles de création de valeur coopératifs… qui permettent de démontrer de la faisabilité de solutions locales et qui peuvent être inspirantes.

Indicateurs d'impact	▪ Nombre de projets portés par des citoyens / collectifs / associations qui contribuent au PCAET ▪ Nombre de projets portés par les communes qui contribuent au PCAET	**Objectifs à 2030**	▪ À définir ▪ À définir

Indicateurs de suivi opérationnel Objectif à 2030 (fin du PCAET)	Nombre d'associations locales qui s'inscrivent dans le Plan Climat du Sud de l'Aisne	Nombre de réunions entre élus locaux pour des partages d'expérience	Communes couvertes par des initiatives d'entraide et de solidarité pour les plus vulnérables aux risques climatiques
	À définir	Une réunion semestrielle	100% des communes

Impacts climat-air-énergie	**Adaptation au changement climatique**	**Réduction des émissions de GES**	**Maîtrise énergétique**	**Émissions de polluants atmosphériques**	**Séquestration**	**Production d'EnR**
Impacts indirects						

Cobénéfices socio-économiques et environnementaux	• **Motivation collective** • **Valorisation des actions locales** • **Convivialité** • **Montée en compétence, encapacitation**

Incidences environnementales négatives potentielles	• **Artificialisation des sols** • **Paysage** • **Biodiversité** • **Risques**

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

Fiche action RES6 : Soutenir les dynamiques collectives

RES 6.1 — Soutenir les projets citoyens ou d'associations locales (tiers lieux, habitat partagé, événement…)

Mise à disposition de locaux, appui administratif, mise en lien entre acteurs, subventions…

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI Communes PETR UCCSA	CODEV CPIE La compagnie des tiers lieux (association HDF)	Actions de la compagnie des tiers lieux LEADER	**Oui**	Pilote

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

RES 6.2 — Animer des partages d'expériences entre élus locaux

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA	EPCI Communes Mission Unesco *(communication)*	• Réseau d'élus référents Transition écologique et énergétique ADEME • CERDD • Visites de communes (CARCT) • LEADER	-	Mise en œuvre

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION RES7 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET AMÉLIORER LEUR VALORISATION

Contexte et objectifs

La gestion des déchets est à la fois un enjeu pour la préservation des milieux et pour le développement des techniques de valorisation telles que la méthanisation (production de biogaz et d'électricité) et le compostage. De plus la méthanisation fait partie des filières de production d'EnR qui permettraient au territoire d'augmenter sa production tout en diversifiant les technologies. Ce levier d'action est donc une opportunité pour le territoire de réduire sa dépendance aux énergies fossiles tout en maîtrisant le développement des EnR.

Indicateurs d'impact	▪ Quantité de déchets enfouis ▪ Quantité de déchets produits ▪ Quantité de déchets valorisés (matière, énergie) ▪ Tri à la source	**Objectifs à 2030**	▪ Réduction ▪ Réduction ▪ Augmentation ▪ 80% des déchets organiques sont triés à la source

Indicateurs de suivi opérationnel **Objectif à 2030 (fin du PCAET)**	Part des déchets traités par enfouissement À définir

Impacts climat-air-énergie	Adaptation au changement climatique	Réduction des émissions de GES	Maîtrise énergétique	Émissions de polluants atmosphériques	Séquestration	Production d'EnR

Cobénéfices socio-économiques et environnementaux	• **Baisse de la consommation de ressources**

Incidences environnementales négatives potentielles	• **Air** • **Climat** • **Energie** • **Artificialisation des sols** • **Paysage** • **Eau** • **Nuisances** **Ces incidences sont liées aux incidences potentielles de projets de méthanisation**

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

RES 7.1	Arrêter l'enfouissement des déchets

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
Valor'Aisne EPCI (déchets)	-	Plan régional de prévention et de gestion des déchets	Oui	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

RES 7.2	Mettre en place une redevance incitative sur les déchets ménagers sur l'ensemble du territoire (action déjà mise en place)

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
EPCI	-	Actions mise en place par la CARCT et C4	-	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE

ACTION COL1 : INTÉGRER LE CLIMAT DANS LE FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS

Contexte et objectifs

Afin d'entrainer l'ensemble des acteurs du territoire avec elle, il est essentiel que la communauté de communes et les communes soient exemplaires sur les différents axes du PCAET. Elle peut notamment orienter ses achats vers des filières plus responsables et vers des investissements considérés comme favorables au climat. La commande publique concerne à la fois les produits alimentaires (restauration collective, restauration scolaire, organisation d'événements), les matériaux, le mobilier, etc. Une première mesure sera tout d'abord de former et sensibiliser tous les agents et élus aux enjeux du PCAET.

Indicateurs d'impact	▪ Part du budget des collectivités locales ayant un impact neutre ou favorable au climat ▪ Part des agents formés aux enjeux énergie - climat	**Objectifs à 2030**	▪ 90% ▪ 100%

Indicateurs de suivi opérationnel	Nombre d'événements des collectivités respectant la charte d'éco-exemplarité	Part des achats publics intégrant des critères environnementaux
Objectif à 2030 (fin du PCAET)	100%	100% des achats significatifs en termes de montant et/ou en termes d'enjeux environnementaux

Impacts climat-air-énergie	Adaptation au changement climatique	Réduction des émissions de GES	Maîtrise énergétique	Émissions de polluants atmosphériques	Séquestration	Production d'EnR

Cobénéfices socio-économiques et environnementaux	• **Soutien de l'économie locale par la commande publique**	*Incidences environnementales négatives potentielles*	• **Pas d'incidences relevées**

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

Fiche action COL1 : Intégrer le climat dans le fonctionnement des collectivités

COL 1.1 Mettre en place une charte d'éco-exemplarité pour les événements de la collectivité (déchets, emballages, covoiturage, alimentation, etc.)

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA	EPCI Communes CODEV CPIE	Charte de la commune Vallée en Champagne LEADER	Renforcement actions existantes (en cours par la CARCT)	Pilote

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

COL 1.2 Inscrire des critères environnementaux dans les achats publics et les DSP

Exemple : Clauses marchés publics travaux (fait par la CARCT)

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA EPCI Communes	RAPIDD (communauté des achats publics durables)	• Programme Achats Publics Responsables CERDD • Objectifs du PAT • LEADER (études)	Renforcement actions existantes (en cours par la CARCT)	Pilote

Temporalité	
2025-2027	2028-2030
Au fil du renouvellement des DSP et des achats significatifs	

COL 1.3 Analyse « climat » du budget des collectivités

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA	EPCI Communes	-	En place dans certaines collectivités	Mutualisation

Temporalité	
2025-2027	2028-2030
EPCI	Communes

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

COL 1.4 Chercher des financements pour les projets du Plan Climat

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA	EPCI Communes	-	Oui	Pilote

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

COL 1.5 Former élus et agents pour intégrer le climat dans leur métier

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA EPCI Communes	CPIE Associations locales	Formations ADEME Formations CNFPT LEADER	Renforcement action existante (Commission élus « transition écologique » de la CARCT)	Pilote

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

COL 1.6 Diminuer les consommations d'énergie de l'éclairage public

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
Communes	USEDA	-	Non	Suivi

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

ACTION COL2 : INTÉGRER LE CLIMAT DANS LA GESTION DU PATRIMOINE ET DE LA FLOTTE DES COLLECTIVITÉS

Contexte et objectifs

La collectivité peut également se montrer exemplaire dans la gestion de sa flotte et de son patrimoine en agissant sur le bâti public et sur la flotte de véhicules en privilégiant les actions de sobriété et d'efficacité énergétique. Elle joue également un rôle dans la pérennisation de la démarche en animant en continu les démarches de recherche de partenariats et de financements pour les projets du Plan Climat.

Indicateurs d'impact	▪ Consommation d'énergie des bâtiments publics ▪ Consommation d'énergie fossile de la flotte de la collectivité ▪ Production d'énergie sur les équipements publics (toitures, parkings)	**Objectifs à 2030**	▪ -35% (application du décret tertiaire) ▪ Baisse de 40% ▪ À définir

Indicateurs de suivi opérationnel	Nombre de bâtiments publics audités	Part des véhicules à faible émissions de CO2 (électrique, bioGNV…)	Part des toitures de bâtiments et parking publics non classés couvertes par des panneaux solaires
Objectif à 2030 (fin du PCAET)	Tous les bâtiments publics énergivores ont un audit énergétique	100% des véhicules renouvelés	80%

Impacts climat-air-énergie	**Adaptation au changement climatique**	**Réduction des émissions de GES**	**Maîtrise énergétique**	**Émissions de polluants atmosphériques**	**Séquestration**	**Production d'EnR**

Cobénéfices socio-économiques et environnementaux	• **Baisse des charges liées à l'énergie** • **Amélioration du confort thermique des bâtiments publics**

Incidences environnementales négatives potentielles	• **Patrimoine (si rénovation par l'extérieur)** • **Biodiversité (rénovation, condamnation accès gîtes)** • **Production de déchets (rénovation)** • **Possible incidence sur le Réseau Natura 2000**

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

Fiche action COL2 : Intégrer le climat dans la gestion du patrimoine et de la flotte des collectivités

COL 2.1 Identifier les bâtiments publics énergivores et planifier les travaux de rénovation efficaces (Plan pluriannuel d'investissement)

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA EPCI Communes	ADICA Aisne Ingénierie GRDF (outil de suivi des consommations)	DSIL CEE ACTEE Audits CARCT LEADER	Renforcement actions existantes (BEGES, audits énergétique et plan de réduction des consommations en cours par la CARCT, actions en cours Charly)	Suivi + mise en œuvre sur son périmètre

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

COL 2.2 Renouveler au fil de l'eau la flotte publique avec des critères environnementaux

Exemples : renouvellement de la flotte de camions bennes de ValorAisne et du prestataire de la C4 ; renouvellement de la flotte CARCT (en cours)

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA EPCI Communes Valor'Aisne	GRDF (information)	Renouvellement flotte CARCT Prime à la conversion Outil Verdir ma flotte	Renforcement actions existantes	Suivi + mise en œuvre sur son périmètre

Temporalité	
2025-2027	2028-2030
Au fil du renouvellement	

COL 2.3 Couvrir les toitures publiques (non classées et non-inscrites au titre des monuments historiques) ainsi que les parkings publics soumis à la réglementation de panneaux photovoltaïques

Exemple : Ombrière sur le parking de l'aiguillage (CARCT)

Porteur	Partenaire(s)	Programmes liés	Action nouvelle	Rôle du PETR
PETR UCCSA EPCI Communes	EPCI Communes (La Chapelle sur Chezy) Mission Unesco *(appui)* USEDA *(études, AMO)* ADICA	Aides de l'Etat LEADER	Renforcement actions existantes / En cours de réflexion (Charly)	Pilote

Temporalité	
2025-2027	2028-2030

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
AGEDI

Glossaire

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
A G E D I

Glossaire

Sigles et abréviations	Signification
ABF	Architecte des bâtiments de France
ACTEE	Certificats d'Economies d'Energie
ADICA	Agence départementale d'ingénierie pour les collectivités de l'Aisne
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement
AMI TIMS (CLER)	AMI du programme Tims
Anah	Agence nationale de l'habitat
BGE	Boutique de gestion espace
bioGNV	biogaz carburant
BNI	Bas Niveau d'Intrants
CAPEB	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CEE	Comité Interprofessionnel du Vin Champagne
CERDD	Centre Ressource du Développement Durable
CETEF	Centre d'Etude Technique Environnemental et Forestier
CFA	Centre de formation d'apprentis
CIVC	Comité Interprofessionnel du Vin Champagne
CMA	Chambre de Métiers et de l'Artisanat
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CODEV	Conseil de développement
CPIE	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CRPF	Centres régionaux de la propriété forestière
Csl départemental	Comission sociale locale départementale
CTE	Contrats de Transition Ecologique
DDT	Direction départementale des Territoires
DREAL	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ENR	Énergie renouvelable

Sigles et abréviations	Signification
ENR	Énergie renouvelable
FEDER	Fonds européen de développement régional
GDBA	?
GES	Gaz à Effet de Serre
HDF	Hauts-de-France
LPO	Ligue pour la protection des oiseaux
Nox	Oxyde d'azote (polluant de l'air)
ONF	Office national des forêts
ONF	Office national des forêts
PEFC	Programme de reconnaissance des certifications forestières
PIG départemental	Programme d'intérêt général départemental
PM2.5	Particules fines de diamètre inférieur à 2,5 µm (polluants de l'air)
PPR	PPR : Plan de prévention des risques
RAPIDD	Réseau des administrations publiques intégrant le développement durable
RGA	Retrait gonflement des argiles
RNCLV	Réseau National des collectivités mobilisées contre le logement vacant
RTA	régie régionale des transports de l'Aisne
S3RenR	Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables
SAFER	Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
SCIC	Société coopérative d'intérêt collectif
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDRIVE	Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques
SEM	Société d'économie mixte
SPEL	Service Public pour l'Emploi Local
TAD	Transport à la Demande
UISA	Union Industrielle du Sud de l'Aisne
USEDA	Union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne
USESA	Union Syndicat Eau du Sud de l'Aisne
VAE	Vélo à Assistance Electrique
VNF	Voies navigables de France
ZA ENR	Zones d'accélération des énergies renouvelables

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
A G E D I